

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
Mme GISÈLE GRANDBOIS, commissaire
M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA
SECTION QUÉBÉCOISE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 14

Séance tenue le 17 mars 2016 à 19 h
Complexe les 2 glaces – Honco
Salle Desjardins
275, avenue Taniata
Lévis

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 MARS 2016	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
IMPACTS SOCIAUX, ACCEPTABILITÉ SOCIALE, GOUVERNANCE (TRANSPARENCE, RÉPARTITION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES, COMITÉS DE SUIVI)	
MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PRÉSENTATIONS	
DÉMARCHES DE CONSULTATION ET D'INFORMATION, ENTENTES AVEC LES PROPRIÉTAIRES ET COMITÉS DE SUIVI PAR TRANSCANADA.....	9
Mme Caroline Beaudry	
LES IMPACTS SOCIAUX PAR L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ DU QUÉBEC.....	14
Mme Geneviève Brisson	
Mme Emmanuelle Bouchard-Bastien	
LES FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE PAR L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI.....	19
Mme Marie-José Fortin	
M. Yann Fournis	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme FRANCE LAMONDE.....	26
Mme JOYCE RENAUD.....	34
M. CHRISTIAN JACQUES.....	37
Mme MARIE-JOSÉE LAROCQUE.....	40
Mme ISABELLE RIVOAL.....	43
M. FRANÇOIS CARON.....	46
M. JACQUES ROUSSEAU.....	47
M. SERGE TISSEUR.....	49
M. JEAN GOSSELIN.....	51
M. JOSEPH GUILLEMETTE.....	54
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme KARINE AUDET.....	60
Mme LOUISE MORAND.....	64
M. MARCEL LEMIEUX.....	66
Mme ODETTE SARRAZIN.....	70
M. DENIS DESMEULES.....	71

Mme CAROLE RICHARD.....	84
Mme ODETTE LUSSIER.....	87
M. GUY PROVOST.....	89
M. GUY LESSARD.....	90
Mme SIMONE LANDRY.....	93
M. MARC-ANDRÉ FORTIER.....	98
M. LOUIS CASAVANT.....	100
MOT DE LA FIN.....	101

SÉANCE DU 17 MARS 2016
SÉANCE DE LA SOIRÉE
IMPACTS SOCIAUX, ACCEPTABILITÉ SOCIALE ET GOUVERNANCE
(TRANSPARENCE, RÉPARTITION DES RETOMBÉES
ÉCONOMIQUES, COMITÉS DE SUIVI)
MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

5

PAR LE PRÉSIDENT :

10

Alors bonsoir mesdames et messieurs. Bienvenue à cette quatorzième séance et dernière séance de la première partie de l'audience publique qui porte sur le projet Oléoduc Énergie Est, section québécoise.

15

Cette dernière séance porte sur les impacts sociaux, sur l'acceptabilité sociale et sur les enjeux de gouvernance.

20

Mon nom est Joseph Zayed. Je préside cette Commission et je suis accompagné par mes collègues, madame Gisèle Grandbois et monsieur Michel Germain.

Je voudrais souhaiter la bienvenue aux personnes-ressources à qui je demande à chacun de se présenter. Tout d'abord du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

25

PAR M. YVES ROCHON :

Yves Rochon, directeur général par intérim de l'évaluation environnementale et stratégique et j'aurai deux (2) réponses à fournir à la Commission.

30

PAR LE PRÉSIDENT :

Ce sera pas très long monsieur. Est-ce que quelqu'un vous accompagne?

35

PAR M. YVES ROCHON :

Non je suis seul ce soir.

40

PAR LE PRÉSIDENT :

Très bien. Du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

PAR M. SERGE LACHANCE :

45 Oui bonjour monsieur le Président. Serge Lachance. Moi, je suis le directeur régional pour le
ministère région Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches. Je suis accompagné de monsieur
Pierre Ménard qui est directeur général des hydrocarbures et monsieur Christian Lagacé qui est
conseiller en gestion du territoire public pour la région Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches.

PAR LE PRÉSIDENT :

50 Bonsoir monsieur.

PAR M. SERGE LACHANCE :

55 Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT :

Du ministère de la Santé et des Services sociaux.

60 **PAR Mme LYNE JOBIN :**

Bonsoir. Je suis Lyne Jobin. Je suis directrice générale adjointe de la santé publique au
ministère de la Santé et des Services sociaux et je suis toute seule.

65 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Très bien madame. Nous avons également deux (2) personnes qui vont se partager une
conférence. Tout d'abord madame Geneviève Brisson, si vous voulez vous présenter.

70 **PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :**

Bonsoir, je suis Geneviève Brisson. Je suis chercheure à l'Institut national de santé publique
du Québec et professeure en développement régional à l'Université du Québec à Rimouski.

75 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Marie-José Fortin.

80 **PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :**

Bonsoir. Marie-José Fortin, professeure à l'Université du Québec à Rimouski et puis aussi titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial avec nos collègues.

85 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, vous pouvez les présenter.

90 **PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :**

Oui, alors Yann Fournis, mon collègue, professeur aussi à l'Université du Québec à Rimouski et monsieur...

95 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors madame Brisson, vous vouliez ajouter quelqu'un?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

100 Oui. Je suis accompagnée de ma collègue Emmanuelle Bouchard-Bastien qui est anthropologue et conseillère scientifique à l'Institut national de santé publique du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT :

105 Très bien, merci. Donc madame Brisson et madame Fortin vont se partager une conférence d'une durée de vingt (20) minutes.

Monsieur Bergeron, bonsoir. Est-ce que vous voulez nous présenter quelqu'un de nouveau à votre équipe?

110 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

115 Oui. Bonsoir monsieur le Président. J'aimerais vous présenter madame Caroline Beaudry, responsable principale relations communautaires pour le Québec Oléoduc Énergie Est.

PAR LE PRÉSIDENT :

Très bien. Est-ce que vous auriez des réponses à des questions ou des documents à déposer?

120

PAR M. LOUIS BERGERON :

Oui monsieur le Président. J'aurais six (6) engagements à déposer, trois (3) précisions et deux (2) réponses courtes. Je commence par les réponses courtes.

125

En ce qui concerne la distance entre la conduite de TQM et celle d'Énergie Est, elle sera supérieure à quinze mètres (15 m) sur toute sa longueur.

130

Ensuite, concernant la question sur le pourcentage du temps que le pipeline Keystone a été opéré à sa capacité de conception, c'est essentiellement zéro à part quelques tests qui ont été effectués depuis 2010.

135

Ensuite, je vais vous déposer un engagement concernant les études géologiques et hydrogéologiques pour faire suite à la question de monsieur Martin Archambault.

Je vous dépose les données de fuites pour le réseau NOVA Gas suite à la question de monsieur le commissaire Germain.

140

Ensuite, une réponse à la question sur le déversement de pétrole léger suite à une question de madame la commissaire Grandbois.

Ensuite, un tableau avec la ventilation des coûts associés à l'incident de Kalamazoo telle que disponible publiquement suite à la question de monsieur Desmeules.

145

Ensuite, un document sur la question d'approvisionnement en eau dans les municipalités où il y aurait arrêt de l'approvisionnement en eau suite à un déversement. Ça faisait suite à une question de monsieur le président.

150

Ensuite, un tableau des caractéristiques physicochimiques incluant le mazout numéro 6.

Et enfin, une précision sur les discussions tenues à propos de la réserve naturelle des battures de Saint-Augustin-de-Desmaures et de l'écosystème forestier exceptionnel à Dégelis.

155

Ensuite, une précision relative aux inventaires réalisés relativement au poisson et à l'habitat du poisson à la rivière Etchemin.

Et discussions tenues en regard des cours d'eau traversés par le tracé du pipeline dans le bassin versant de la rivière à la Scie.

PAR LE PRÉSIDENT :

160

Merci monsieur Bergeron. Monsieur Rochon, vous aviez indiqué que vous allez ou vous avez déposé deux (2) documents.

PAR M. YVES ROCHON :

165

Oui en fait, j'ai une réponse à une question et un document à déposer. Lors de la séance du 16 mars en après-midi, la Commission a posé la question suivante au ministère : est-ce que le ministère peut fournir des exemples de cas pour lesquels des prises d'eau potable ont dû être fermées en raison d'une crainte de contamination de l'eau attribuable à un déversement.

170

Alors on a produit un tableau, il faut comprendre qu'on ne fait pas une saisie systématique de ce genre d'information là au ministère mais il y a quand même un recensement d'à peu près une vingtaine de cas qui ont été recensés.

175

Alors je pourrai déposer le tableau, là, c'est un document daté du 17 mars 2016 et a pour objet «Réponse à la question posée par la Commission lors de la séance du 16 mars 2016 en après-midi».

PAR LE PRÉSIDENT :

180

Très bien. Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles est-ce qu'il y a des informations ou des dépôts de documents?

PAR M. SERGE LACHANCE :

185

J'inviterais monsieur Ménard à venir en avant s'il vous plaît.

PAR M. PIERRE MÉNARD :

190

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT :

195

Bonsoir monsieur.

PAR M. PIERRE MÉNARD :

200 En fait, la question suivante avait été posée : est-il possible de fournir la progression des quantités de combustibles consommés au Québec, produits pétroliers j'entends, par type de combustibles, par exemple essence, mazout léger, etc., et par secteur, transport et industrie depuis 1990.

205 Donc nous avons déposé cet après-midi deux (2) tableaux, on a mis ça aussi par exemple en millions de mètres cubes et aussi en barils pour faciliter un peu la compréhension de tous et chacun.

210 Peut-être deux-trois (2-3) constats. On observe que, depuis 1990, la consommation finale de produits pétroliers au Québec jusqu'en 2013, donc une période de vingt-trois (23) ans, la consommation a augmenté de treize pour cent (13 %).

215 Nous avons aussi mis une colonne pour le gaz naturel et on observe une augmentation de dix-neuf pour cent (19 %) de la consommation finale de gaz naturel au Québec sur la période 1990-2013 étant entendu évidemment que les données 2013, les statistiques sont encore préliminaires, mais on a déjà une bonne, semble-t-il, indication.

220 Et je terminerai aussi en vous disant que, par exemple, depuis cette période-là, la consommation d'essence a augmenté, elle, de vingt-quatre pour cent (24 %), la consommation...

PAR LE PRÉSIDENT :

225 Pour quelle période encore?

PAR M. PIERRE MÉNARD :

225 1990-2013.

PAR LE PRÉSIDENT :

230 Toujours à la même.

PAR M. PIERRE MÉNARD :

Toujours la même période. Oui je m'excuse.

235 Et la consommation de carburant diesel, elle, a augmenté de cinquante-sept pour cent (57 %) toujours sur la même période, alors que pour d'autres produits, il y a eu diminution, par exemple le mazout léger, le mazout lourd. Donc le tableau indique toutes ces données-là qui ont été compilées par notre équipe de statisticiens et économistes au ministère.

240 Et peut-être deux-trois (2-3) informations qui pourraient être intéressantes aussi pour la Commission. Au niveau des secteurs, parce qu'on a fait un autre tableau par secteur, soit par exemple le secteur résidentiel, le secteur commercial, le secteur industriel et le secteur des transports, pour le secteur résidentiel, la consommation de produits pétroliers sur la même période a diminué de soixante-six pour cent (66 %).

245 Le secteur commercial, lui, a vu sa consommation de produits pétroliers diminuer de dix-huit pour cent (18 %); le secteur industriel, de onze virgule deux pour cent (11,2 %), alors que le secteur des transports, lui, a augmenté de trente-huit pour cent (38 %).

250 Donc nous avons déposé ces tableaux-là au cours de l'après-midi ainsi que des copies en début de séance. Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT :

255 Merci monsieur. Oui, monsieur Rochon!

PAR M. YVES ROCHON :

260 C'est que j'avais deux (2) réponses. J'aurais la deuxième réponse à vous donner.

PAR LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

265 **PAR M. YVES ROCHON :**

270 Vous avez posé la question cet après-midi si le ministère faisait un suivi de la couche d'ozone. On a comme réponse qu'il y a pas vraiment, en fait, le seul suivi qu'on fait, au niveau de la couche d'ozone, c'est au niveau du sol, ce qu'on appelle l'ozone troposphérique, il est fait au niveau du suivi des stations de la qualité de l'air.

PAR LE PRÉSIDENT :

Non mais la question touchait l'ozone stratosphérique.

275 **PAR M. YVES ROCHON :**

Donc ça serait peut-être plus de vérifier avec Environnement Canada.

280 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Environnement Canada, très bien. Ministère de la Santé et des Services sociaux.

PAR Mme LYNE JOBIN :

285 On n'a pas de réponses particulières, il y avait pas de questions restées en suspens.

PAR LE PRÉSIDENT :

290 Parfait. Alors il me fait plaisir de vous informer que les registres dans chacune des salles, les trois (3) salles satellites et la salle ici, sont maintenant ouverts. Donc les personnes qui souhaitent s'inscrire pour poser une question peuvent le faire dès maintenant et s'il y a trop d'inscriptions, évidemment, les registres seront fermés dans un délai relativement court parce que je vois que la salle ici est pleine, et je vois devant moi ici Trois-Rivières et Laval qui sont pas mal pleines également.

295
300 Considérant le nombre important de participants, nous procéderons d'abord par une première ronde d'inscriptions aux registres et nous fonctionnerons selon les principes d'alternance et de proportionnalité en fonction du nombre total d'inscriptions dans chacune des salles. Chaque personne inscrite pourra poser une seule question. Si le temps le permet, nous procéderons à une deuxième ronde d'inscriptions.

305 A contrario, s'il devait y avoir un trop grand nombre d'inscriptions à la première ronde, les personnes qui n'auront pas eu le temps de poser leur question oralement pourraient, si elles le souhaitent, remettre leur question par écrit à la coordonnatrice de la Commission avant de quitter la salle. Bien sûr, la Commission examinera toutes les questions et décidera des suites les plus appropriées à donner.

310 Sans plus tarder, j'inviterais monsieur Bergeron pour la première présentation qui durera quinze (15) minutes. Et je rappelle encore une fois que ma collègue, maître Godbout, va vous montrer une carte quand il vous restera trois (3) minutes à votre présentation.

Monsieur Bergeron!

315

PRÉSENTATIONS
DÉMARCHES DE CONSULTATION ET D'INFORMATION,
ENTENTES AVEC LES PROPRIÉTAIRES ET COMITÉS DE SUIVI
PAR TRANSCANADA

320

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, je vais demander à madame Beaudry de procéder à la présentation.

325

PAR Mme CAROLINE BEAUDRY :

Merci. Bonsoir monsieur le Président, madame, monsieur les Commissaires.

Donc ma présentation porte sur la démarche d'information et de consultation faite dans le cadre du projet Oléoduc Énergie Est.

330

Tout d'abord, pour nous TransCanada, nous reconnaissons l'importance d'engager le dialogue avec le plus grand nombre possible de parties prenantes et ce, très tôt dans l'élaboration d'un projet. C'est en ce sens qu'une démarche d'information et de consultation des citoyens et des communautés a été mise en place dès 2013.

335

Cette démarche se poursuivra durant les étapes de construction et d'exploitation du pipeline, entre autres par la mise en place de comités de liaison pour la période de construction et d'exploitation qui seront composés de représentants du milieu.

340

Ces discussions et échanges d'informations nous permettent de mieux planifier, développer et exploiter nos projets.

345

Donc voici comment se déroulera ma présentation. Premièrement, je vous ferai un aperçu de la démarche de consultation et d'information entreprise depuis 2013 par Énergie Est, suivie des démarches avec les propriétaires fonciers. Par la suite, on abordera les modifications au tracé qui ont été faites suite aux consultations et enfin, un mot sur les comités de liaison.

350

Depuis 2013, la démarche de consultation et d'information a permis de fournir des renseignements, des mises à jour sur le projet, d'écouter les commentaires et les suggestions, de répondre aux questions et les préoccupations, et d'en tenir compte dans l'élaboration du projet dans la mesure du possible.

Donc premièrement, l'identification des parties prenantes a été faite en fonction de l'intérêt pour les aspects environnementaux, économiques ou sociaux associés au projet et à la proximité

355 par rapport au projet. Les parties prenantes identifiées sont les citoyens, les élus, les gestionnaires
des municipalités, les MRC, les responsables locaux et régionaux d'intervention en cas d'urgence,
l'Union des producteurs agricoles, les divers groupes d'intérêt et les communautés autochtones.

360 Donc plusieurs mécanismes ont été développés pour informer et consulter les citoyens, les
communautés et les autres parties prenantes. Donc entre autres, on parle d'un site Internet, d'une
ligne téléphonique sans frais, d'une adresse courriel dédiée au projet, des infolettres, des
communiqués de presse, des brochures et autres documents, des rencontres de type portes
ouvertes pour le public et tout autre type de rencontre spécifique.

365 On voit ça un peu plus en détail en prenant les différentes parties prenantes. Donc au niveau
des élus et gestionnaires des municipalités, des MRC, les responsables d'intervention en cas
d'urgence, donc, depuis 2013 plus de cent trente (130) rencontres avec les MRC et les
municipalités ont été effectuées pour présenter le projet et ses mises à jour, pour comprendre les
enjeux locaux et discuter des ajustements de tracé.

370 Nous avons débuté en 2014 des rencontres spécifiques avec les responsables locaux et
régionaux d'intervention d'urgence. En ce sens, nous avons organisé douze (12) rencontres
régionales où de l'information détaillée sur la sécurité, élaboration du plan des mesures d'urgence,
a été présentée.

375 En juin 2015, cent dix (110) questionnaires ont été transmis à des premiers répondants pour
documenter les particularités locales à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du plan de
mesures d'urgence. On parle ici, exemple, des équipements disponibles, la formation requise, du
nombre d'employés, de la capacité locale, etc.

380 Sur les cent dix (110) questionnaires envoyés, jusqu'à ce jour quarante-cinq (45)
questionnaires ont été complétés et retournés.

385 Sept (7) rencontres ciblées de suivi, suite à l'envoi de ces questionnaires, ont été réalisées à
ce jour afin de passer plus en détail sur les différentes informations reçues.

390 Les élus, les gestionnaires et les responsables d'intervention en cas d'urgence ont
également été invités à huit (8) rencontres thématiques sur la sécurité et les mesures d'urgence.
Ces rencontres étaient suivies aussi d'une rencontre publique sur le même thème.

De nombreuses autres communications de mises à jour du projet ont été effectuées sous
différentes formes, telles que des appels téléphoniques, des envois de lettres, des courriels, etc.

395 Au niveau des représentants de l'Union des producteurs agricoles! Donc quinze (15)
rencontres d'information et de consultation avec les fédérations et les confédérations de l'UPA ont
été réalisées ainsi que plusieurs rencontres avec un comité de négociation de l'UPA pour discuter
d'une entente-cadre, entente qui est toujours en négociations, qui définit des paramètres de
discussions avec les propriétaires, comme les mesures d'atténuation en milieu agricole et forestier,
400 les mesures pour la gestion de l'emprise, le mode de compensation, les documents légaux à
utiliser dans le cadre d'une entente avec les propriétaires.

Au niveau des citoyens et des groupes d'intérêts. Vingt-neuf (29) rencontres de type portes
ouvertes sur l'ensemble du territoire ont été réalisées afin de présenter le projet et permettre les
échanges avec une diversité d'experts. Environ deux mille six cents (2600) visiteurs ont participé à
405 ces rencontres. Ces rencontres ont été publicisées dans les médias locaux et d'autres formes
d'invitation ont également été effectuées.

Huit (8) journées publiques sur la sécurité et les mesures d'urgence, avec plus de cinq cents
(500) visiteurs, ont été réalisées sur l'ensemble du territoire.

410 Plus de trente-cinq (35) rencontres avec des organisations non gouvernementales ont été
réalisées; on parle entre autres avec des organismes de bassins versants ou voués à la
conservation, différentes associations, des chambres de commerce, etc.

415 Au niveau des communautés autochtones! Donc depuis 2013, Énergie Est a engagé le
dialogue avec vingt-trois (23) communautés et organisations des Premières Nations au Québec en
effectuant plus de deux cents (200) rencontres informelles et formelles avec celles-ci.

420 Présentement, cinq (5) ententes sur le financement des engagements et sur les
communications ont été mises en place et plusieurs autres sont en négociation. Cinq (5) études sur
l'utilisation traditionnelle du territoire sont présentement en cours ou ont été complétées.

J'aimerais ici préciser que ces ententes ne constituent pas un appui ou un consentement à la
réalisation du projet de la part de ces communautés autochtones.

425 Maintenant les démarches avec les propriétaires fonciers! Donc les démarches auprès des
propriétaires fonciers localisés le long du tracé proposé permettent de les informer et de les consulter
et aussi d'obtenir leur autorisation pour réaliser des études préliminaires, des relevés ou des
examens sur leur propriété.

430 À ce jour, plus de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des propriétaires ont signé des ententes
permettant l'accès à leur propriété. Encore une fois, j'aimerais préciser que ces ententes ne
comportent aucune autre forme d'engagement de leur part.

435 Dès 2013, trente-cinq (35) rencontres ont été organisées auxquelles les propriétaires ont été
invités. Environ mille cent (1100) participants étaient présents à ces rencontres auxquelles nous
avons présenté le projet, le processus d'autorisation et de compensation, les étapes de construction
et les mesures de sécurité.

440 La présentation était suivie d'une période de discussions, de cueillette de commentaires et de
réponses aux questions et aux préoccupations. Les participants pouvaient également consulter les
cartes avec le tracé proposé.

445 C'est suite à ces rencontres de groupes que les rencontres individuelles ont débuté avec les
propriétaires fonciers. Plus de six mille huit cents (6800) rencontres ont été réalisées avec près de
deux mille huit cent cinquante (2850) propriétaires impliqués depuis 2013. La première démarche
avec eux était de leur présenter le projet et le tracé, de répondre à leurs questions et, tel que déjà
mentionné, obtenir l'autorisation pour la réalisation d'études préliminaires sur leur propriété.

450 Par la suite, la deuxième démarche, c'était d'identifier les particularités propres à chacune des
propriétés et de relever les préoccupations, comme par exemple la présence d'un puits ou des
demandes particulières comme l'installation de clôtures pendant la construction pour empêcher les
animaux de ferme de circuler ou le maintien d'un accès pour circuler d'un champ à l'autre, etc.

455 J'aimerais aussi mentionner ici qu'une lettre d'information a également été envoyée à tous les
propriétaires adjacents compris dans une zone de deux cents mètres (200 m) de part et d'autre du
tracé proposé les invitant à communiquer avec nous s'ils avaient des questions.

460 Maintenant les modifications au tracé suite aux consultations! Donc les informations
recueillies, les préoccupations entendues dans le cadre de la démarche d'information et de
consultation se sont traduites par une série d'ajustements au projet.

465 Donc on parle de cent onze (111) changements de tracé ayant conduit à des déviations de
plus de cinquante mètres (50 m) entre octobre 2014, date à laquelle on a déposé l'application auprès
de l'Office national de l'énergie, et décembre 2015. Donc ça représente quarante-cinq (45) déviations
entre cinquante (50 m) et cent mètres (100 m), trente-cinq (35) déviations entre cent (100 m) et deux
cent cinquante mètres (250 m), et trente et une (31) déviations supérieures à deux cent cinquante
mètres (250 m).

470 Il est important de mentionner qu'un nombre important de changements qui a été effectué
aussi avant le dépôt à l'Office national de l'énergie, donc avant 2014, un nombre important de
changements mineurs également auront été effectués à la suite de discussions avec les
propriétaires.

475 D'autres modifications ont aussi été apportées suite aux consultations, par exemple la
relocalisation d'une station de pompage, et deux (2) autres localisations de stations de pompage sont
encore à l'étude présentement.

480 On parle aussi, d'autres exemples de retombées, de développements des plans de mesures
d'urgence qui ont été devancés plus tôt dans l'échéancier normal et aussi de l'élaboration en cours
de programmes de compensation pour les milieux boisés.

485 Maintenant les comités de liaison! Donc avant le début de la construction, Énergie Est aura
mis en place des comités de liaison afin de maintenir des communications et des relations
harmonieuses avec les communautés touchées par son projet, de se doter de mécanismes
d'information et d'échange avec les communautés concernées, de connaître les perceptions et les
préoccupations des représentants du milieu face aux activités de construction, de manière à apporter
les ajustements requis, de faciliter la communication portant sur les activités de construction et
l'avancement des travaux, d'assurer la diffusion de l'information dans les communautés en
490 alimentant régulièrement les représentants du milieu qui deviennent à leur tour habilités à partager
l'information et assurer un suivi sur les demandes des propriétaires fonciers relativement à certaines
préoccupations reliées à la construction.

495 À ce stade-ci, il est proposé de former un comité de liaison par région administrative, donc on
parle ici de neuf (9) régions administratives. Cependant, notons ici que le nombre exact de comités
sera confirmé après l'obtention des permis et des autorisations.

500 Les comités de liaison seront représentatifs des milieux traversés et pourront être composés
de représentants des propriétaires directement concernés par le projet, des représentants de MRC,
des municipalités traversées, de l'UPA, des groupes d'intérêts locaux, par exemple les comités de
bassin versant, des représentants autochtones, des représentants de certains ministères et des
représentants d'Énergie Est.

505 Donc en conclusion! Depuis 2013, nous informons et consultons régulièrement les citoyens,
les communautés et autres parties prenantes intéressées par notre projet.

Nous continuerons de travailler de cette façon aux prochaines étapes d'élaboration, de
construction et d'exploitation de notre projet, avec l'objectif de nous intégrer le mieux possible aux
différents milieux traversés.

510 Nous nous engageons à être un voisin responsable qui développe et entretient de bonnes
relations avec les communautés situées à proximité de nos installations et ce, pendant toute la durée
de vie de l'oléoduc. Merci.

515 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci madame Beaudry. Juste avant de passer à la prochaine présentation, une toute petite question de clarification. Vos comités de liaison, est-ce qu'ils sont dotés d'un budget?

520 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Oui monsieur le Président. La façon dont ça fonctionne, c'est qu'on paie les dépenses des gens...

525 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, non, écoutez, vous pouvez tenir ça mais dans la tranquillité. Allez-y monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

530 Donc on offre de payer les dépenses des gens et ce qu'on a déjà vu, le modus operandi final n'a pas été déterminé encore, mais ce qu'on a vu dans le passé, c'est qu'il y a aussi possibilité d'avoir une compensation pour les heures.

535 Donc par exemple avec l'UPA, on avait des ententes à l'effet qu'on payait le taux de l'UPA pour certaines activités, alors on offre de payer quelque chose d'équivalent mais tout ça, ça reste à définir, là, de façon détaillée.

PAR LE PRÉSIDENT :

540 Merci. Alors nous passons maintenant à la conférence suivante, madame Brisson, est-ce que c'est vous qui commencez? Allez-y. Vous avez vingt (20) minutes à deux (2).

545

**LES IMPACTS SOCIAUX
PAR L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

550

Oui, bien enfin on est à quatre (4)!

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors cinq (5) minutes chacun.

555

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

Alors d'abord vous dire merci de cette invitation-là, vous réitérer que c'est un privilège d'être invités par le BAPE, puis que pour un scientifique, c'est un accomplissement d'être ici. Je vous remercie beaucoup vraiment de l'invitation.

560

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci à vous d'être ici.

565

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

Nous allons vous présenter un diaporama à quatre (4) voix mais en deux (2) temps. Donc un temps consacré aux impacts psychologiques et sociaux et un temps consacré à l'acceptabilité sociale.

570

Alors très brièvement il s'agira, dans la première partie réalisée par Emmanuelle Bouchard-Bastien et moi-même, de vous présenter les faits saillants liés aux transports et aux déversements associés à un rapport produit par l'INSPQ il y a très récemment et qui couvre plus large, donc l'exploitation et l'exploration des hydrocarbures.

575

Au niveau méthodologique, la recension des écrits de l'INSPQ, vous avez le lien à l'écran.

PAR LE PRÉSIDENT :

580

Parce qu'il y a beaucoup de monde, c'est l'Institut national de santé publique du Québec.

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

Tout à fait. Alors la recension de l'Institut national de santé publique du Québec a adopté une approche de revue systématique. Vous expliquer qu'une revue systématique n'est pas une simple recension des écrits mais vise, par un processus évaluant la pertinence et la qualité de chaque article puis en agglomérant les résultats, vise vraiment à produire des résultats originaux. Ce qui fait qu'une recension systématique des écrits a la valeur d'une recherche originale finalement.

590

Nous avons fait une synthèse des résultats à partir de soixante (60) textes qui ont été retenus à travers le filtre de la pertinence et de qualité. Cette synthèse-là met en lumière à la fois les impacts qui ont été ressentis dans différents contextes, mais aussi ces contextes-là et les facteurs qui sont associés aux impacts.

595

Alors, dans le fond, ce qu'on a aussi essayé de faire, c'est avec les données fournies par Énergie Est dans le résumé, pour le Québec, nous avons essayé de coupler pour la démonstration d'aujourd'hui les impacts qui étaient recensés et ce qui était fourni par Énergie Est.

600

Nous devons vous dire que nous avons eu beaucoup de difficulté à faire cet exercice puisqu'il y a énormément peu de données concernant les impacts psychologiques et sociaux dans ce qui est fourni par Énergie Est, mais à la connaissance du contexte du Québec, nous avons quand même quelques éléments à vous présenter.

605

PAR Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN :

Donc je vais vous présenter les faits saillants de notre rapport en ce qui a trait aux transports des hydrocarbures et aux déversements accidentels.

610

Donc d'entrée de jeu, déjà, bien on est déjà devant des effets actuellement qu'on peut constater. Donc avant même que le projet existe, avant même qu'il soit approuvé, c'est des conflits et de la perte de confiance.

615

Ces effets-là sont susceptibles de perdurer dans le temps et dans l'espace, donc tout au long du processus de construction, mais même une fois le pipeline installé, car parfois dans la littérature on a déjà observé, dans d'autres communautés, des groupes d'opposition qui vont poursuivre leurs actions pour éviter l'avènement d'un projet similaire sur le territoire.

620

Pour le reste, on est devant des risques potentiels au niveau de la santé sociale, donc des événements qui pourraient arriver si on va de l'avant avec le projet Énergie Est.

625

Premièrement, dans certaines communautés qui ont accueilli un pipeline, on a pu observer un effet boomtown particulier pendant la période de construction. Donc je dis particulier parce qu'habituellement le phénomène boomtown est associé davantage à l'exploitation d'une ressource naturelle, donc ça dure plusieurs années, mais on a quand même pu l'observer pendant la courte période de construction, ça variait entre quelques mois et quelques années selon la littérature qu'on a consultée.

630 Je vous rappelle que l'effet boomtown, c'est l'accroissement rapide de la population d'une communauté d'accueil suite entre autres à l'arrivée des travailleurs de l'extérieur. Il y a des effets positifs et négatifs qui sont rattachés à ce phénomène.

635 Et j'aimerais particulièrement attirer votre attention au dernier point de ma diapositive, le changement au point de vue de la perception de la région, cet élément-là va viser particulièrement les individus qui ont un lien étroit avec le territoire, donc on peut penser par exemple aux agriculteurs ou aux Première Nations.

640 Il y a d'autres risques potentiels qu'on peut constater, par exemple au niveau du tissu social comme je l'ai mentionné, il y a des conflits, là, qui pourraient être en continu tout au long de la durée de vie du projet. Il y a également des changements au point de vue du style de vie. Encore là, ici, ça va particulièrement toucher les gens qui ont un lien étroit avec le territoire qui a été modifié. On peut penser entre autres à la fragmentation du territoire.

645 Évidemment, il y a certains secteurs aussi qui vont être particulièrement touchés à l'arrivée d'un pipeline ou d'une infrastructure de transport des hydrocarbures, on a parlé beaucoup des agriculteurs, mais il y en a d'autres. On peut entre autres penser à la foresterie ou au tourisme.

650 Il y a également les effets psychologiques qui sont liés à l'avènement d'un pipeline, entre autres il y a des manifestations de stress ou d'anxiété qui ont été relevées dans la littérature, et ces effets-là sont souvent reliés soit au processus d'implantation du pipeline, particulièrement quand il y a une perception d'iniquité, ou ces effets-là peuvent également être liés aux nuisances qui vont être générées pendant la construction et également pendant les activités de maintenance.

655 Maintenant je vous amène dans un autre univers, celui des déversements accidentels. D'entrée de jeu, j'aimerais vous spécifier qu'à la lumière de la littérature que nous avons consultée, on constate que peu importe la source du déversement, les conséquences sociales et psychologiques sont comparables et elles sont fortes.

660 Entre autres, on a remarqué dans des communautés qui ont été touchées par un déversement, des perturbations sociales telles que la fragmentation de la cohésion sociale, également une perte de capital social, le capital social étant le réseau d'entraide et de reconnaissance qu'on a dans un groupe.

665 Ces perturbations sociales là vont souvent découler des tensions qui sont générées soit par la gestion de l'accident par les autorités ou des tensions qui découlent des conséquences économiques ou des conséquences environnementales du déversement.

670 Il y a également des changements au point de vue du style de vie et de la perception de la région qui ont été recensés dans certaines communautés. Ici, ça va particulièrement toucher les communautés qui vivent des ressources naturelles. Donc on peut penser par exemple à un milieu rural où il y a beaucoup d'agriculture ou une communauté de pêcheurs en zone côtière.

675 Donc évidemment, du coup, il y a certains secteurs socioéconomiques qui sont potentiellement plus touchés que d'autres suite à un déversement.

680 On a également observé des effets encore boomtown particuliers, en fait seulement lors de la période de nettoyage, avec les effets, là, qui en découlent qui sont typiques. Et j'aimerais surtout mettre l'attention sur les effets psychologiques qu'on a vus suite à un déversement accidentel. Dans la littérature, il y a une corrélation importante entre un déversement accidentel et une augmentation des perturbations psychologiques.

685 Donc on a pu, entre autres, recenser du stress, de l'anxiété, de la dépression, des chocs post-traumatiques qui vont découler soit du changement de mode de vie; encore là on peut penser particulièrement aux gens qui ont une dépendance avec le territoire qui a été souillé, une dépendance économique, sociale ou culturelle.

Et aussi ces manifestations-là peuvent découler de la perception des risques. Donc on peut penser plutôt à l'exposition aux matières dangereuses ou aux risques technologiques.

690 Et finalement, il y a également des manifestations de colère ou de perte de confiance qu'on a vues souvent dans certaines communautés. Il y a un concept théorique qui est relié à ça, c'est le concept de «recreancy» qu'on retrouve beaucoup dans la littérature qui porte sur les accidents technologiques et, en fait, ça décrit une perte de confiance chez la communauté qui sent que les autorités n'ont pas su les protéger et ça, ça a des impacts sur le rétablissement, parce que ces personnes-là vont moins adhérer au mode de gestion qui est préconisé par l'autorité.

695 Donc ça, c'est des événements qu'on a vus dans certaines communautés et qui pourraient arriver au Québec s'il y a un déversement du pipeline Énergie Est.

700 **PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :**

705 Je vous dirais simplement, en conclusion, que ces éléments-là des impacts psychologiques et sociaux sont des éléments qui se sont vraiment produits dans différentes circonstances, qu'il faudrait évaluer plus finement au Québec leur potentiel, mais que c'est un risque qui existe et que c'est un risque qui met en cause le temps, les institutions tout comme aussi les liens sociaux, donc il y a des liens de confiance, non seulement entre les gens mais aussi envers les institutions et la gouvernance de notre état.

Et ces éléments-là sont aussi liés à l'acceptabilité sociale comme va vous le présenter mes collègues de l'UQAR.

710

**LES FACTEURS D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE
PAR L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**

715

PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :

Bonsoir. On a dix (10) minutes à notre tour aussi sur cette grande question là assez complexe de l'acceptabilité sociale. On va essayer d'y aller rondement.

720

Alors la Commission, en fait, nous a posé une question assez précise mais ambitieuse aussi, à savoir, quels sont les facteurs favorisant l'acceptation des projets d'exploitation des ressources naturelles et ensuite, on souhaitait nous entendre aussi sur le cas en particulier d'Énergie Est.

725

Nous allons offrir, oui, une réponse circonscrite cependant, en lien notamment avec la littérature qui est plutôt peu loquace, si on veut, sur cette articulation entre oléoduc et acceptabilité sociale. Mais tout de même on ira puiser dans d'autres littératures que nous connaissons bien d'ailleurs sur l'éolien, le gaz de schiste, les mines, sachant par ailleurs que cette littérature-là s'attaque souvent à des situations d'inacceptation où on voit les facteurs davantage.

730

Et donc on doit poser la question dans l'autre sens, sous l'angle d'un effet miroir, c'est-à-dire les facteurs d'inacceptation pourraient-ils devenir aussi, à l'inverse, des facteurs d'acceptation s'ils étaient travaillés!

735

On ira aussi puiser dans nos travaux à nous, évidemment, qu'on mène à l'UQAR depuis quelques années et vous proposer ensuite une première analyse.

740

Donc la présentation en deux (2) temps, je vais d'abord faire rapidement quelques repères, en fait, sur la notion d'acceptabilité sociale dans le contexte québécois et ensuite, la partie intéressante sera celle de mon collègue j'imagine sur le projet d'Énergie Est, l'analyse qu'on vous propose.

745

Donc l'acceptabilité sociale, est-ce qu'il y a quelque chose de neuf sous cette notion. Évidemment, c'est une notion qui est relativement récente dans le débat public, qui a pris beaucoup d'importance je dirais, en particulier, au Québec depuis moins d'une dizaine d'années, et avec des interprétations très différentes.

750 Pour les uns, c'est une nouvelle condition d'acceptation, une nouvelle condition d'autorisation de projet, mais pour d'autres, c'est carrément un piège, c'est-à-dire que, potentiellement, un risque de faire passer ou d'obliger à passer un projet qu'on ne souhaiterait pas.

755 Donc il y a des interprétations différentes, mais par ailleurs, ce qu'on peut voir de commun, c'est l'idée que cette notion-là, elle est de plus en plus effectivement présente lors de phénomènes de critique et d'opposition à des facteurs de changements majeurs qu'apportent par exemple des grands projets mais aussi des politiques publiques et autres sources.

760 Enfin, il y a par ailleurs, selon nous, des nouveautés qui sont dans le débat. D'abord on ne parle plus seulement des enjeux de proximité, par exemple les nuisances, les usages, mais on va carrément aller beaucoup plus large dans le débat en lien avec l'acceptabilité sociale sur tout ce qui touche notamment le modèle de développement qui est, notamment, remis en cause dans certains cas.

765 Enfin, deuxième point je pense qui est d'intérêt, c'est la reconnaissance en fait d'acteurs légitimes nouveaux, notamment les populations locales, les communautés autochtones, les élus qu'on considère comme ayant droit dorénavant à une prise de parole minimalement et potentiellement même un rôle dans tout le processus de prise de décision.

770 Un troisième point aussi, c'est l'idée que pour avoir un processus effectivement constructif en matière d'acceptabilité sociale, il faudrait mettre tous les scénarios sur la table et là, c'est vraiment un changement majeur et assez récent. Ça voudrait dire effectivement qu'il faut aussi avoir l'option statu quo, donc ça veut dire le refus potentiel d'un projet qui est en discussions.

775 Enfin, une dernière distinction qu'on commence à aborder, c'est l'idée de distinguer le processus, qui serait celui de l'acceptabilité sociale, du résultat. Donc le processus pourrait mener à un résultat qui pourrait être soit celui de l'acceptation, l'acceptation sous conditions ou carrément l'inacceptation.

780 Enfin maintenant, si on est dans cette perspective-là, comment envisager l'acceptabilité sociale! Il y a des approches plus classiques, je dirais, il pourrait s'agir de faire un sondage et d'aller mesurer l'opinion publique, combien de personnes pensent être pour ou contre. Mais par ailleurs, si on est d'accord avec l'idée que le processus et donc, que les positions peuvent évoluer dans le temps, les acteurs, eh bien on ira plutôt d'une façon plus ouverte et s'intéresser justement à ces dynamiques entre les acteurs.

785 On a proposé une définition. Je dois dire qu'on nous a souvent reproché qu'elle était trop compliquée, donc je vais me permettre de l'expliquer brièvement en quelques instants et on pourra voir après comment on tente de la mettre en application.

790 En fait, la proposition, elle est en trois (3) morceaux si on veut. Le premier morceau en haut, le processus d'évaluation politique est l'idée en fait que les acteurs, les intervenants, les personnes concernées vont juger, vont porter une interprétation sur un projet en fonction de la situation où ils se trouvent, donc en fonction de leurs usages, leurs valeurs et leurs intérêts.

795 Ensuite, on va les situer dans un cadre beaucoup plus large qui est celui, en fait, des évolutions, les trajectoires de développement, donc c'est la dernière partie en bas, et donc est-ce que, la question, c'est de savoir est-ce que ce projet-là, tel qu'il est amené, tel qu'il est proposé, contribue à la pérennité de ma communauté ou pas potentiellement!

800 Et enfin, entre les deux (2), et c'est là que nous on s'active, c'est sur la question de la gouvernance, donc est-ce que collectivement on est capable de mettre en place des processus qui nous permettent, effectivement, de comprendre le projet, ses conséquences et potentiellement décider si c'est quelque chose qui est souhaitable tel quel, avec des modifications ou carrément un refus dans les conditions.

805 Alors sans plus tarder, maintenant le fameux projet, notre évaluation du projet.

PAR M. YANN FOURNIS :

810 Merci. Donc comment est-ce qu'on applique ça. Donc c'est une définition qui effectivement valorise la complexité, donc c'est un reproche qu'on peut nous faire. Par contre, ce que j'ai envie de souligner rapidement, c'est que c'est pas de notre faute en fait si on parle de complexité, c'est que les processus eux-mêmes sont comme complexes.

815 Donc alors, on a fait une revue de presse comportant donc plus de cent cinquante (150) articles sur une période de deux (2) ans et qui a été complétée avec tout ce qu'on appelle la littérature grise, et là, on a vite repéré les très grandes phases, donc en fait il y a énormément d'acteurs qui interviennent simultanément, sur des paramètres différents. Donc ça peut être, par exemple, les facteurs techniques, est-ce qu'il y a des risques et comment est-ce qu'ils sont pris en compte, ça peut être des facteurs au contraire extrêmement politiques. On s'est rendu compte que, tiens, ça jouait aussi sur la répartition des compétences entre le fédéral et le provincial.

820 C'est aussi quelles sont les modalités d'examen par l'Office national de l'énergie, quels sont les engagements des différents gouvernements au plan international dans le cadre des grandes conférences, etc., etc.

825 Donc l'essentiel, c'est qu'il y a une diversité d'acteurs, une diversité de facteurs dans un processus qui est à la fois complexe et qui a une histoire. Donc pour le dire très très vite, on sait

pas encore à ce niveau-là s'il va y avoir acceptation ou inacceptation. Ce qui est sûr, c'est que le jeu n'était absolument pas fermé initialement.

830 Donc si on reprend ce que disait Marie-José tout à l'heure, donc si on part du principe que l'intérêt c'est d'examiner comment est-ce qu'une société va examiner collectivement l'ensemble de ces facteurs pour déterminer un jugement.

835 Rappelons qu'il y a donc différents niveaux. Peut-être à droite le niveau le plus évident, c'est d'avoir le niveau microsocial, c'est-à-dire c'est le niveau de la technique où d'habitude les entreprises contrôlent l'essentiel des paramètres et c'est une dimension qu'ils contrôlent relativement bien. C'est aussi tout l'enjeu de la question des risques.

840 Plus intéressant, plus original peut-être, en tout cas tout aussi important, c'est le niveau mésopolitique. C'est le niveau de...

PAR LE PRÉSIDENT :

845 Je peux vous demander une petite chose? Je suis essoufflé juste à vous entendre, juste réduire un peu le rythme et parler un peu plus près du micro s'il vous plaît.

PAR M. YANN FOURNIS :

850 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT :

855 Et je profite de l'occasion pour supplier l'équipe technique d'arrêter ce vent qui tombe sur ma tête et j'ai très peu de cheveux et c'est vraiment froid. Alors ça ne fonctionne pas. Si c'est possible de faire quelque chose, ça serait gentil.

 Alors je m'excuse, vous pouvez poursuivre.

PAR M. YANN FOURNIS :

860 Donc merci. Après ce petit coup de froid, donc, continuons!

865 Donc peut-être, donc le niveau mésopolitique, c'est le niveau où se pose la question des choix légitimes et de la capacité qu'on a à faire des choix qui paraissent comme acceptables par l'ensemble des acteurs en présence, et je dis bien l'ensemble, donc c'est-à-dire à la fois les

acteurs, les parties prenantes mais aussi les acteurs beaucoup plus largement parce que non, les citoyens ne sont pas seulement des groupes d'intérêt ou des groupes de pression.

870 Et le troisième niveau à gauche, donc c'est le niveau macroéconomique, comment est-ce que ce projet s'insère dans le cadre de la trajectoire économique du territoire! Par exemple, lorsqu'on travaillait sur l'éolien en Gaspésie, on se rendait compte que, tiens, ça avait du sens en Gaspésie parce que dans un territoire qui était touché par la crise économique, le fait de créer des emplois localement, ça avait énormément de sens pour l'ensemble des acteurs, y compris les élus locaux.

875 Donc on a vraiment essayé d'examiner à partir de la revue de presse, donc comment est-ce qu'on pouvait juger le projet. Et donc, on a fait un petit chemin relativement simple pour examiner quels pourraient être les facteurs qui seraient considérés comme allant dans le sens de l'acceptation et quels sont les facteurs qui iraient plutôt dans le sens de l'inacceptation.

880 Donc on remarque, bien entendu, à gauche, immédiatement, qu'il y a beaucoup plus de facteurs qui vont plutôt dans le sens de l'inacceptation. Donc si on regarde un petit peu les débats qui ont animé l'espace public au Québec, on a énormément d'appels pour la prise en compte de risques, pour la prise en compte des impacts inégalitaires, c'est-à-dire les gagnants et les perdants du projet ne sont pas les mêmes.

885 Il y a aussi, donc, une grande critique sur la très faible prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans le cadre du projet par l'entreprise. Il y a plus généralement un assez remarquable manque de transparence et d'information de la part du promoteur avec une conception unilatérale de l'information, c'est-à-dire absolument pas un véritable dialogue, mais d'abord une information à sens unique dans un processus qui est extrêmement fermé où on a en particulier refusé de reconnaître la compétence du Québec sur l'environnement de son propre territoire, ce qui est quand même assez original.

890 Et enfin, donc, au niveau plus macro, donc, l'absence de prise en compte de la transition énergétique qui, on le sait, est très importante au Québec dans le cadre d'une économie qui est d'abord structurée par une très forte présence d'énergie hydroélectrique.

895 Et enfin, donc, au niveau plus macro, donc, l'absence de prise en compte de la transition énergétique qui, on le sait, est très importante au Québec dans le cadre d'une économie qui est d'abord structurée par une très forte présence d'énergie hydroélectrique.

900 Donc de l'autre côté, bien entendu, il y a aussi, donc, des facteurs qui iraient plutôt dans le sens d'une acceptabilité sociale. Donc bien entendu, les retombées économiques, oui, c'est un enjeu qui est extrêmement important, en particulier si on passe directement au niveau macro dans le cadre d'une économie qui est théoriquement structurée par une exploitation intensive des ressources naturelles.

905 Sauf que remarquons malgré tout que ce sont des estimations qui sont plus ou moins
considérées comme fiables dans l'ensemble de l'espace public et qui en tout état de cause n'ont
absolument plus grand-chose à voir avec les grands équipements qu'on a pu avoir dans les
années soixante-dix.

910 Donc au final, donc si on prend cette idée que le processus qui entoure un projet concerne
désormais donc la mise en question collective de l'ensemble des paramètres et donc, créer donc
des questionnements qui sont désormais incontournables, on se retrouve avec un projet Énergie
Est qui se caractérise vraiment par une spécificité – on a déjà travaillé sur le gaz de schiste, on a
déjà travaillé sur l'éolien – et là, on se retrouve avec un triple déficit qui est assez remarquable.

915 Un déficit de crédibilité, donc lorsque les informations techniques et sociotechniques ont été
demandées, elles ont été remises en retard lorsqu'elles ont été remises, même si on voulait bien y
croire, on aurait beaucoup de mal, faute d'informations.

920 Un déficit de légitimité, puisque les principaux acteurs avec qui on aurait pu négocier ont
d'abord été considérés comme non pertinents, donc c'est toute la question de la répartition des
pouvoirs entre les provinces, mais c'est aussi la question des élus locaux qui souhaiteraient avoir
un mot à dire sur la trajectoire de leur territoire et à qui on n'offre pas cette possibilité, notamment
faute d'informations, voir plus haut.

925 Et enfin, un déficit de soutenabilité. On sait que c'est un projet qui est inscrit dans un modèle
relativement précis de développement qui n'est pas très très novateur, mais ça pose donc l'enjeu
de la soutenabilité et, encore une fois, c'est pas parce qu'on est dans ce modèle-là qu'on ne doit
pas aborder l'enjeu de la transition énergétique, donc tout ce qui est ce questionnement n'est
absolument pas abordé.

930 Et enfin donc, un dernier acétate, donc finalement, si on part du principe que l'acceptabilité
sociale est un processus global, c'est aussi un processus qui concerne l'ensemble des paramètres
de ce projet, c'est-à-dire le projet lui-même bien entendu, mais c'est aussi les pratiques des
935 promoteurs et oui, il y a des bonnes pratiques et des mauvaises pratiques, et là on est clairement
dans cette seconde problématique.

940 D'autre part, c'est aussi un processus qui devrait concerner la participation des habitants, et
pas seulement sous la forme de consultations donc qui engagent beaucoup plus un monologue
qu'un véritable dialogue et, enfin, c'est la capacité à créer des décisions qui soient légitimes, c'est-
à-dire qui permettent d'associer le rôle des élus et le rôle des citoyens.

 Dans ce cadre-là, la problématique qu'a posée Énergie Est à la société québécoise est que
la notion d'acceptabilité sociale essaie d'aborder donc n'est absolument pas exceptionnelle; c'est

945 une question qu'on se pose pour quasiment tous les projets, donc c'est fondamentalement un
projet qui pose les mêmes questions que tous les autres.

Par contre, on se retrouve en l'occurrence dans un processus qui est caractérisé par un
950 ensemble de déficiences dans les grandes dimensions.

Et donc finalement, ce que ne nous permet pas ce projet, c'est d'engager un questionnement
beaucoup plus général sur l'avenir économique, social, politique de la société québécoise, donc
partie d'un modèle extractiviste relativement agressif qui constitue la base de son histoire, et c'est
955 une réalité, mais avec cette volonté de découvrir des nouvelles voies un petit peu plus porteuses
pour l'avenir.

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT :

960 Alors merci à tous les quatre (4).

965 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
FRANCE LAMONDE**

970

PAR LE PRÉSIDENT :

975

La période de questions est terminée! Exceptionnellement, je vais accepter qu'on m'applaudisse, parce que normalement, c'est interdit, mais c'est encore interdit aussi de me huer!

980

Écoutez, nous avons fini les deux (2) présentations, le temps était arrivé pour passer à des questions. Évidemment, il y a plusieurs personnes qui se sont inscrites. Selon toute vraisemblance, nous ne pourrons pas passer tout le monde, mais nous allons commencer.

Et le registre, compte tenu du nombre d'inscriptions, les quatre (4) registres sont fermés.

985

Donc de Lévis, j'appelle madame France Lamonde. Et peut-être pour se préparer, à Trois-Rivières j'appelle madame Joyce Renaud.

Bonsoir madame.

PAR Mme FRANCE LAMONDE :

990

Bonsoir monsieur le Président, madame Grandbois et monsieur Germain. France Lamonde de Lévis. Je suis présidente de l'apPAF qui est l'Association des propriétaires privés agricoles, acéricoles et forestiers, et membre du Comité de liaison pour Pipeline Saint-Laurent. C'est depuis 2005 que j'entends parler de pipelines.

995

On a entendu depuis le début des audiences monsieur Bergeron dire qu'il va négocier ça avec l'UPA, puis ça avec l'UPA, puis ça toujours avec l'UPA.

1000

Ces négociations-là sont faites en catimini. Et nous, les propriétaires membres de l'UPA, on ne sait pas ce qui se négocie.

1005

Quand je dis UPA, je veux dire l'instance provinciale, car dans nos régions, nos localités, les représentants de l'UPA ne savent pas non plus ce qui se trame derrière ces portes closes et ils sont en accord avec nous.

En 2006, l'UPA avait signé l'entente avec Ultramar qui est Valero maintenant, avant même que nous, les propriétaires, en aient entendu parler du projet. On nous a poussé l'entente dans la gorge.

1010 Notre organisme a réussi à recruter les propriétaires sur cinquante-cinq pour cent (55 %) du tracé. Pendant cinq (5) ans, nous avons dû nous battre devant de multiples instances, en ayant contre nous l'UPA et ses avocats.

1015 Pourtant, la CPTAQ nous a donné raison sur la profondeur, sur le suivi des champs sur sept (7) ans. Nous avons fait plusieurs gains dont le changement de la faute lourde pour la faute intentionnelle.

L'UPA, selon leur conviction, adoptait nos gains, soit immédiatement, soit après cinq (5) ans ou soit jamais. Ce qui nous a amenés à avoir une entente confidentielle avec le promoteur.

1020 Lorsque j'ai entendu cette semaine monsieur Bergeron dire que la multiplicité des servitudes n'est pas dans les négociations, ce qui veut dire c'est quand les mêmes propriétaires sont touchés par multiples servitudes, parce qu'on fait des corridors de servitudes. Pourtant, nous avons passé des résolutions très claires donnant ce mandat à notre instance de Longueuil.

1025 Nos représentants locaux comprennent ce qu'on veut dire, mais les négociateurs de l'UPA n'ont probablement pas de ce genre de servitudes chez eux.

J'espère que je me trompe et que le promoteur m'aura entendue.

1030 Comprenez-moi bien, je suis membre de l'UPA et en agriculture, nous avons besoin de notre Union. Mais dans ce domaine, j'ai peur des ententes en catimini.

De plus, l'UPA ne représente pas l'ensemble des propriétaires touchés et de là est née notre organisation.

1035 Ce que je déplore, c'est que les personnes qui négocient pour l'UPA ne sont pas venues poser une seule question ici durant les audiences, à ma connaissance.

1040 Donc ma question que j'ai abordée au premier jour des audiences du BAPE est à l'effet que le BAPE, que j'aimerais que le BAPE se positionne pour exiger d'avoir maintenant sur la table les offres de TransCanada pour les propriétaires touchés, afin que les propriétaires et la population puissent connaître maintenant les impacts sur leur propriété et sur la société future et puissent utiliser les instances disponibles pour faire valoir leurs droits. Ne pas attendre que toutes les instances soient passées.

1045 Et que l'entente finale devrait être entérinée par la majorité des propriétaires privés agricoles, acéricoles et forestiers. Une acceptabilité sociale, c'est ça. Voici ma question.

PAR LE PRÉSIDENT :

1050

En fait, c'est plus un avis, une opinion qu'une question, mais j'aimerais profiter de votre présence pour demander à madame Fortin qui a fait une présentation avec son collègue sur l'acceptabilité sociale, quelle est votre réaction en entendant des propos comme ceux-ci?

1055

PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :

Évidemment, en fait nous, je crois, la situation qu'on connaît le plus, qui est similaire, c'était dans les négociations qui ont eu lieu en lien avec un projet aussi d'oléoduc pour le gaz de schiste.

1060

Et puis effectivement, je dirais que les processus étaient les mêmes, à savoir des négociations individuelles sur les propriétaires fonciers, auprès des propriétaires, beaucoup des agriculteurs dans ce cas-là, qui créaient quand même une dose d'incertitude et une pression sur ces personnes, souvent pas toujours clairement informées des modalités ou encore de qu'est-ce que voulaient dire les contrats.

1065

Donc il y a quand même une grosse zone d'incertitude pour ces négociations-là qui sont, on dirait, déséquilibrées entre un grand promoteur et des individus.

1070

L'UPA effectivement avait aussi essayé dans ce cadre-là de négocier une entente-cadre. Il y avait aussi une division à savoir entre, est-ce que c'est le bon scénario de déjà négocier une entente-cadre sans, en amont, avoir questionné sur la pertinence ou pas de ce projet-là, dans ce cas-ci, du gaz de schiste. Donc il y avait aussi ce déséquilibre entre, si on veut, les agriculteurs concernés, les propriétaires fonciers et leurs représentants de l'UPA. Voilà.

1075

PAR LE PRÉSIDENT :

Si je reviens à votre présentation, ce serait donc un critère d'inacceptabilité par rapport à un critère d'acceptabilité?

1080

PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :

Oui, clairement.

1085

PAR LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce qui aurait dû être fait?

PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :

1090 Bien écoutez, enfin, là, c'est qu'on est en train de travailler sur un tracé alors qu'on n'a pas encore entériné en amont est-ce que oui ou non il doit y avoir ce type de projet là.

Donc la finalité même n'est pas décidée.

1095 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, s'il vous plait!

PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :

1100 Et donc ça met la pression sur les individus dans des cadres individuels et des cadres privés.

Mais oui, c'est un facteur clé.

1105 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Bergeron, vous avez entendu les mêmes propos que nous, alors quelle est votre réaction?

1110 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

1115 Bien, je partage plusieurs des propos qui ont été faits, dans le sens que, puis c'est un peu dans le sens aussi de ce que je disais plus tôt aujourd'hui, nous avons vraiment ralenti l'effort à ce niveau-là de discussions avec les propriétaires, parce qu'évidemment toute la question de la raison d'être du projet et, je vous dirais, des justifications macros, à grande échelle, sont présentement débattues.

1120 Je ne pense pas que ce soit urgent de commencer les négociations avec les propriétaires dans un contexte comme celui-là. Alors ça va se faire en temps et lieu. Je sens aussi, de la part de l'UPA, beaucoup de prudence, et je pense qu'ils prennent leur temps pour vraiment faire les choses correctement.

1125 Alors je vous dirais que je comprends très bien. D'ailleurs, j'écoutais la présentation de monsieur Fournis tout à l'heure, et je peux pas m'empêcher de vous dire que TransCanada a reconnu plusieurs faiblesses et plusieurs des commentaires que monsieur Fournis a faits, et c'est la raison pour laquelle l'approche au Québec a complètement changé en fin d'année 2015.

1130 Et c'est graduellement qu'on est en train de mettre en place beaucoup de nouvelles choses, qu'on a changé l'organisation.

Alors je peux pas faire autrement que de dire que TransCanada a reconnu qu'au Québec, il y avait beaucoup d'ajustements à faire et que c'est ce qu'on est en train de faire actuellement.

1135 Maintenant, c'est sûr que c'est un travail de longue haleine, c'est pas quelque chose qu'on va réaliser en quelques jours ou quelques semaines.

PAR LE PRÉSIDENT :

1140 Je vous pose une question, madame Brisson, mais sentez-vous très à l'aise de répondre; si vous n'êtes pas à l'aise, vous ne répondez pas bien sûr.

Est-ce que ce réenlignement auquel fait référence monsieur Bergeron peut changer la donne en termes d'acceptabilité sociale? Excusez-moi, madame Fortin!

1145 **PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :**

Est-ce que ça peut changer la donne! Écoutez, c'est certain qu'on part de loin, je pense.

1150 Donc le plus difficile dans un processus, quand il y a un bris de confiance, c'est quand même assez difficile de remonter la côte. Donc je peux pas présumer de la suite, mais c'est certainement déjà une bonne direction de reconnaître qu'il y a eu des fautes, etc.

PAR LE PRÉSIDENT :

1155 Merci. Merci madame.

PAR Mme FRANCE LAMONDE :

1160 Je voudrais juste rajouter qu'il y a eu énormément de gens malades, qu'il y a des ACV, des dépressions, des divorces.

1165 Et j'aimerais pas revoir ces situations désolantes là qu'on a vues entre 2005 et 2011, et je trouve que les propriétaires ne sont pas écoutés, on est loin et on ne prend pas en compte, puis les gens qui ont vécu des drames ne veulent plus sortir et en parler.

C'est ce qui fait qu'on a probablement de la misère à avoir des interprétations, parce que ces gens-là ont trouvé ça tellement difficile que c'est leur vie, c'est toute leur vie qui est brisée.

PAR LE PRÉSIDENT :

1170 Merci madame. Je tiens quand même, je profite de votre présence, vous êtes la première, donc vous bénéficiez de certains avantages, mais je rappelle que nous sommes durant la première partie de l'audience publique qui consiste à poser des questions et non pas à émettre de trop longs avis. Je peux accepter un petit préambule.

1175 Alors merci madame.

PAR Mme FRANCE LAMONDE :

1180 Merci.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1185 Madame Fortin, je voudrais bien comprendre ce que vous avez dit. Parce que dans les processus d'autorisation des projets, est-ce que vous êtes en train de dire par exemple, ici on a bien entendu l'ONÉ et éventuellement le gouvernement du Québec qui rendraient une décision sur le projet, j'essaie de comprendre, vous parlez d'une décision sur le projet et après, il y aurait des consultations avec les propriétaires, une fois le projet décidé?

1190 Tantôt, vous avez parlé en amont, donc en amont, c'est-à-dire oui ou non au projet, une fois que c'est décidé, c'est là qu'il y aurait des négociations avec les propriétaires, une fois que la décision est prise? C'est ça que j'essaie de comprendre.

PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :

1195 J'avoue que là, peut-être que moi-même je ne comprends plus la question, mais je vais essayer quand même de répondre et vous me direz si je suis sur le bon fil.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1200 C'est ce que vous avez dit au début, dans votre première intervention, sur qu'est-ce qui devrait se faire avant des négociations avec les propriétaires.

PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :

1205 Oui. En fait, les négociations en ce moment, les négociations se font à la pièce alors qu'effectivement, pour essayer de stabiliser un tracé, on n'a surtout pas encore d'autorisation effectivement pour le projet comme tel. Et c'est tout ce que je dis.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1210 C'est ça, c'est parce que dans les processus d'autorisation, ça autorise un tracé.

PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :

1215 Bien, un tracé potentiel effectivement. Mais sauf que c'est comme si avant même, en fait la décision autrement dit sur la pertinence de faire ce type de projet là, donc avant même de discuter, parce qu'on est dans des modalités techniques, autrement dit. Est-ce que le tracé passe là ou à cinquante mètres (50 m) plus loin, à deux cents mètres (200 m) plus loin.

1220 Or le débat, on le voit bien, il est beaucoup plus large que ça. Il n'est pas juste sur des arrangements techniques, mais carrément de savoir, est-ce que oui ou non, pour le Québec, c'est ce type de projet là qu'on souhaite. Donc la décision devrait être prise...

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1225 Le problème, c'est que vous avez des procédures, on a, disons, la Procédure d'évaluation et d'examen, monsieur Rochon pourrait en parler, donc une fois qu'une décision est prise, c'est sûr qu'on n'est pas au niveau des plans et devis, mais les exigences du ministère, c'est très précis. C'est souvent un tracé assez précis.

1230 Si on prend, je sais pas, récemment il y a eu la ligne Chamouchouane par exemple, il y a eu un décret, le tracé était très connu de très près. Ça veut pas dire que les pylônes ne seront pas déplacés de vingt mètres (20 m), mais on connaissait le tracé lorsque le gouvernement a autorisé récemment par exemple le projet Chamouchouane, parce que là aussi, c'est un projet d'Hydro-Québec dans lequel il y avait beaucoup de contestation.

1235 Monsieur Rochon, lorsqu'un projet est autorisé par décret, à quel niveau de précision le projet est rendu? Parce que c'est sûr que la décision sur l'opportunité de réaliser ou non le projet est prise par le gouvernement à ce moment-là par décret.

1240 **PAR M. YVES ROCHON :**

1245 Bien en fait, pour en arriver à un décret, le niveau de détail, l'ingénierie fine n'est pas faite, mais on a quand même une très bonne idée effectivement du tracé, des endroits où vont avoir lieu les infrastructures, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1250 Donc vous voyez un peu la situation. Si une décision est prise sur le projet, ça veut dire qu'on connaît le tracé, comme monsieur Rochon l'a dit.

Parce qu'on parle de décision, c'est bien ça que vous avez dit.

PAR M. YANN FOURNIS :

1255 Par contre, il me semble que ce qu'on essaie de dire, c'est que oui, donc il y a la décision gouvernementale qui correspond à l'ensemble de critères précis, sauf qu'une partie des négociations ont été entamées auparavant.

1260 Donc il y a tout un travail en amont par ceux qui ont la maîtrise de l'information et dans ce cadre-là, ça a pu donner lieu notamment dans d'autres dossiers à des négociations en amont, ce qui fait qu'on est un petit peu pris ensuite au moment de la décision, le gouvernement bien entendu est une autorité autonome, etc., etc., mais n'empêche qu'il y a un ensemble de paramètres techniques qui ont été prédéterminés en fonction des enjeux techniques et des négociations.

1265 Et que finalement après donc tout ce qui est la mise en œuvre entraîne de nouvelles négociations. Finalement, il y a différents types de négociations en fonction de la mise en œuvre du projet.

1270 Effectivement, la décision gouvernementale est libre, mais il y a pas mal de choses qui se passent avant et pas mal de choses qui se passent après. Voilà.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

1275 Pour apporter la précision, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT :

1280 Merci monsieur Germain.

1285

JOYCE RENAUD

PAR LE PRÉSIDENT :

1290 Madame Joyce Renaud à Trois-Rivières. Bonsoir madame.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

1295 Bonsoir monsieur, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire.

Je vais vous mettre un scénario, parce que je ne peux pas avoir de témoins pour l'instant.

1300 Pour commencer, on a parlé de "landmen", je crois, ou les représentants qui allaient rencontrer les propriétaires terriens individuellement, est-ce que j'ai bien compris et si oui, bien, je vais enchaîner pour pas trop prendre de votre temps, et si oui, d'où venaient ces "landmen"-là ou ces représentants-là, de quelle compagnie?

1305 Qu'est-ce qu'ils devaient dire aux propriétaires au niveau individuel, tout ce qu'ils devaient dire et tout ce qu'ils ne devaient pas dire?

Et si jamais le "landman" allait au-delà de ça, qu'est-ce qui se passe avec les contrats signés?

1310 Et est-ce qu'on peut toujours prétendre qu'il y a une acceptabilité sociale quand il y a signature et que les personnes n'ont pas eu les bonnes informations?

PAR LE PRÉSIDENT :

1315 Merci madame Renaud. Vous êtes la deuxième, ça me permet de profiter de l'occasion pour dire que normalement, vous avez droit à une seule question. Mais je vais accepter votre question en rafale, mais ce sera la dernière.

Monsieur Bergeron.

1320 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur le Président, j'aimerais préciser, il n'y a eu aucune négociation, il n'y a eu aucune entente avec les propriétaires.

1325 Le seul document qui a été signé, c'est un document qui donne la permission à TransCanada de faire des inventaires sur le terrain en échange d'un montant d'argent. Et ce document-là, c'est très clair, n'engage absolument à rien d'autre.

1330 Alors c'est de simplement donner la permission, en échange d'un montant d'argent, d'aller sur le terrain. Il n'y a aucun autre engagement de la part des propriétaires.

PAR LE PRÉSIDENT :

1335 Donc j'ai compris dans la présentation de madame Beaudry que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des propriétaires terriens ont accepté de signer cette entente, qu'est-ce qui arrive des dix pour cent (10 %) récalcitrants?

PAR M. LOUIS BERGERON :

1340 En fait, c'est plus que quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Généralement, je crois que c'est quelque chose de l'ordre à cinq (5 %) à six pour cent (6 %) des terrains où on n'a pas eu accès actuellement.

1345 C'est typique dans tout projet. C'est que là, au niveau des inventaires des propriétés, bien, ça fait en sorte qu'on n'a pas d'inventaire dans ces secteurs-là. Mais compte tenu, encore une fois, du degré d'avancement du projet, c'est pas dramatique.

1350 C'est sûr qu'en allant vers 2018-2019, il faudra éventuellement avoir plus d'information. Mais je vous dirais que la qualité de notre étude qu'on peut appeler d'impact ou autre, est, selon moi, tout à fait adéquate avec quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des données.

PAR LE PRÉSIDENT :

1355 Merci madame Renaud.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

Monsieur Bergeron n'a toujours pas répondu à mes questions ou ma question.

1360 Je voulais d'abord recevoir confirmation, les "landmen" ou les représentants venaient de quelle compagnie? Est-ce que c'était d'Énergie Est, de TransCanada ou de UDA?

Je voulais savoir exactement aussi, ils ont eu leurs instructions, j'imagine, de TransCanada, qu'est-ce qu'ils devaient dire aux propriétaires et qu'est-ce qu'ils n'avaient pas le droit de dire?

1365 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Renaud, posez-moi une question que je vais récupérer, mais pas trois-quatre-cinq (3-4-5) questions.

1370 Donnez-moi la question fondamentale à laquelle vous voulez avoir réponse.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

1375 Si jamais, même si c'est juste pour le droit de passage, les "landmen" en question, peu importe d'où ils venaient, mais qui sont reliés à ce projet, avaient fourni des informations qui ont induit les propriétaires ou le propriétaire en erreur, est-ce que ces documents signés là seraient automatiquement annulés? Sinon, comment est-ce qu'on veut protéger les propriétaires terriens au Québec?

1380 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1385 Madame Renaud, vous êtes une expérimentée des audiences publiques, je prends tous les moyens pour vous demander d'alléger le nombre de questions, et vous faites dans un effort surhumain, vous arrivez non pas avec une question mais avec encore trois-quatre (3-4) questions.

Je vais demander à monsieur Bergeron d'essayer de répondre encore une fois en rafale à ces questions-là, mais ce sera la dernière fois, madame Renaud. De toute façon, c'est la dernière séance. Monsieur Bergeron.

1390 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur le Président, je vais demander à monsieur St-Laurent de donner les précisions.

1395 **PAR M. BRUNO ST-LAURENT :**

Monsieur le Président, les rencontres qui ont été faites avec les propriétaires, après les rencontres de groupe, donc on a rencontré les propriétaires en groupe, oui, il y avait une rencontre individuelle pour aller chercher des inventaires...

1400 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Faites par le personnel de?

1405 **PAR M. BRUNO ST-LAURENT :**

Faites par le personnel de Groupe Conseil UDA effectivement qui a été embauché par Énergie Est.

1410 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1415 **PAR M. BRUNO ST-LAURENT :**

Et l'idée, c'était d'aller répondre plus précisément aux questions et de signer un formulaire sur lequel il était bien indiqué que c'était uniquement des inventaires.

1420 Et le document avait été discuté avec l'Union des producteurs agricoles. Et dans ce document-là, il y avait même une période pour faire les inventaires qui se terminait au 31 décembre 2015.

1425 Donc la majorité, la très grande majorité des autorisations qu'on a obtenues ne sont plus valides maintenant. Donc le propriétaire n'a plus aucun engagement envers Énergie Est.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur St-Laurent. Merci madame Renaud.

1430

CHRISTIAN JACQUES

1435 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant de Laval monsieur Christian Jacques.

Et j'appelle à La Pocatière, madame Marie-Josée Larocque.

1440

Bonsoir monsieur Jacques.

PAR M. CHRISTIAN JACQUES :

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame et monsieur les Commissaires.

1445 Je m'appelle Christian Jacques, je suis un résident de Repentigny. Je ne remets pas en
cause vos compétences professionnelles, sauf que je remets en cause ce présent BAPE
générique. Moi, je suis ici pour la première fois ce soir, et je voulais vous confirmer que moi aussi,
je trouve que pour plusieurs raisons, ce BAPE n'est pas digne de l'ampleur de ce projet qui est
gigantesque.

1450 La compagnie TransCanada est hors la loi en plus en refusant de déposer son avis de
projet. Cette compagnie pousse l'audace jusqu'à poursuivre...

PAR LE PRÉSIDENT :

1455 Monsieur Jacques, il faudrait y aller par une question s'il vous plait.

Vous aurez amplement le temps de préparer un mémoire et de nous le présenter. Vous
aurez quinze (15) minutes pour que nous vous écoutions dans à peu près un mois. Je vais
1460 donner les détails tout à l'heure.

Mais maintenant, on est à la période de questions.

PAR M. CHRISTIAN JACQUES :

1465 J'ai écouté toutes les minutes du BAPE depuis le début de chez moi. Si j'avais les moyens
et l'argent de TransCanada, mon mémoire comporterait au moins quarante mille (40 000) pages!

PAR LE PRÉSIDENT :

1470 Vous n'avez pas pitié de la Commission!

PAR M. CHRISTIAN JACQUES :

1475 Ma question s'adresse au BAPE. Puisqu'on parle d'inacceptabilité sociale, considérant que
les engagements internationaux de Paris en 2015 visant à maintenir la hausse des températures
bien en deçà de deux degrés Celsius (2 °C) à cause des effets dévastateurs connus qu'une telle
hausse entraînerait sur la vie sur Terre, et aussi considérant la perte de biodiversité et la
dégradation de tous les indicateurs environnementaux, je vous demande par quels arguments
1480 est-ce qu'on pourrait faire en sorte que ces mêmes citoyens qui seront aussi touchés par les
effets des changements climatiques, pourraient en venir à cautionner un tel projet qui entraînerait
une telle augmentation des gaz à effet de serre?

1485 Je vous demande par quelle contorsion intellectuelle quiconque pourrait en arriver à faire accepter à l'ensemble de la population un projet qui engendrerait de tels risques pour eux?

PAR LE PRÉSIDENT :

1490 J'ai très bien compris la question, je vous remercie.

Madame Fortin, qu'est-ce qu'on peut répondre à monsieur Jacques?

PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :

1495 Je n'ai malheureusement pas d'argument à répondre. En fait, moi, je pense que plutôt par rapport à ce qu'on a vu effectivement et ce qu'ont souligné plusieurs acteurs dans le débat public, c'est effectivement cette incohérence entre, d'une part, des engagements pris autour de la réduction des gaz à effet de serre, puis effectivement des projets, des mégaprojets, comme on dit, qui vont en générer une part significative et vont mettre en péril des efforts qui sont faits dans ce sens-là.

1500 Donc on est au niveau des grandes politiques publiques, des grandes orientations. J'ai pas d'autres explications à avancer que ça.

1505 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et comment faire lorsque la perception du public ne converge pas avec les données scientifiques?

1510 **PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :**

Est-ce que mes collègues auraient quelque chose?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

1515 Je peux compléter. Parce que les données scientifiques sont toujours des données au moment que la science les mesure. Il y a toujours une part d'incertitude, il y a toujours une part d'évolution de la science. C'est la beauté de la science, je crois.

1520 Et il y a aussi des connaissances mesurables, puis il y a d'autres éléments qui le sont moins par la science.

1525 Et souvent, ce qu'on va voir en sciences sociales, en anthropologie notamment, c'est qu'il y a des connaissances expérientielles, des connaissances liées à l'expérience, liées à un ensemble d'éléments humains et qui peuvent diverger effectivement des connaissances scientifiques.

Mais ça ne veut pas dire que cette divergence-là annule un type de connaissance ou en annule un autre.

1530 Ça veut simplement dire que les façons de connaître sont différentes, amènent donc des données différentes, et que ces façons de connaître là aussi sont en constante évolution.

Comment ajuster maintenant la rencontre des sciences? Bien, c'est toute la beauté, je pense, de notre science sociale.

1535 C'est par évidemment le dialogue, mais aussi un immense respect entre les différents types de connaissances, les différents types d'expériences d'une même situation, et en favorisant aussi l'égalité entre les différentes personnes qui se parlent.

1540 Et souvent ce qu'on voit, c'est que les appareillages, ce qu'on pourrait appeler des technologies sociales, les appareillages de dialogues, de liaisons, tous ces éléments-là peuvent avoir des intentions très louables, mais ne favorisent pas dans leur structure même cette égalité-là et donc vont reproduire des rapports de pouvoir où il va y avoir des gens, souvent ceux qui n'ont pas le mode de connaissance scientifique, mais d'autres modes de connaissance, ces gens-là vont être perdants dans les instances mises en place, même de façon avec des bonnes intentions. L'appareil lui-même ne permet pas l'égalité.

PAR LE PRÉSIDENT :

1550 Merci madame, merci monsieur.

MARIE-JOSÉE LAROCQUE

1555 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que madame Marie-Josée Larocque à La Pocatière est là, oui, madame Larocque.

1560 **PAR Mme MARIE-JOSÉE LAROCQUE :**

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT :

1565 Bonsoir madame.

PAR Mme MARIE-JOSÉE LAROCQUE :

1570 Ma question s'adresse à vous, monsieur le Président, mais c'est certain que ça concerne énormément aussi notre, comment il a dit ça, notre bon voisin, notre bon voisin qui sera TransCanada, si jamais le pipeline passe chez moi!

1575 Donc je reviens un peu dans les termes de madame Lamonde, parce que je vis exactement tout ce qu'elle a décrit en début de soirée. En fait je dis je, mais pourtant, je devrais dire moi et mon conjoint et la plupart des propriétaires de notre région, qui ne sont pas ici ce soir parce qu'ils sont dépassés par ça et aussi parce que c'est le temps du sucre, je vous signale qu'on fait bouillir assez souvent ces temps-ci merci!

1580 Donc ma question, monsieur le Président, pour ne pas être trop trop trop longue, qu'advient-il du temps du propriétaire?

1585 Quand la compagnie TransCanada ou ses représentants UDA veulent nous rencontrer, pour eux, ils sont payés, mais pour nous, ça coupe une journée de travail sur notre propriété en deux (2) ou en trois (3) ou en je sais plus quoi. C'est ça un voisin responsable? C'est quelqu'un qui passe chez nous et qui n'est même pas en mesure de nous dire qu'il va nous donner des redevances annuelles pour être certains qu'ils vont enlever leur maudit pipeline par la suite!

Ce serait le seul moyen. C'était simplement ma question, monsieur le Président.

1590 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci madame. Je suggère quand même que nous évitions les qualificatifs outranciers.

1595 Mais je pose la question à monsieur Bergeron. Quand vous allez rencontrer les propriétaires, quelles sont les mesures d'accommodation que vous prenez avec les propriétaires?

PAR M. LOUIS BERGERON :

1600 Monsieur le Président, généralement la façon dont ça fonctionne, c'est qu'au moment de l'éventuelle entente, c'est là où on comptabilise les heures du propriétaire et qu'on a une compensation pour ce temps-là.

Ce n'est pas payé au fur et à mesure, c'est payé au moment de l'entente.

1605 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Revenons aux démarches qui avaient déjà été entreprises, vous avez signé des ententes qui sont maintenant caduques, d'après ce que j'ai compris, parce qu'ils avaient une finalité en soi, est-ce que les propriétaires, lors de la signature de cette entente, ont été dédommagés, entre guillemets, pour le temps qu'ils ont consacré à cette rencontre?

1610

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, le montant de mille dollars (1000 \$) qui est octroyé à ce moment-là, ça tient compte aussi des heures qui sont nécessaires pour le propriétaire pour prendre connaissance des documents et de passer un peu de temps avec les agents.

1615

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc vous fournissez un montant de mille dollars (1000 \$) qui est un forfaitaire?

1620

PAR M. LOUIS BERGERON :

Exact.

1625

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est la réponse que nous avons, madame Larocque.

1630

PAR Mme MARIE-JOSÉE LAROCQUE :

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

1635

Merci à vous, madame.

1640

ISABELLE RIVOAL

1645 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vais appeler quatre (4) personnes dans chacune des salles satellites, madame Isabelle Rivoal à Lévis, monsieur François Caron à Laval, monsieur Jacques Rousseau à Trois-Rivières et monsieur Serge Tisseur à La Pocatière.

1650

Donc madame Rivoal, bonsoir.

PAR Mme ISABELLE RIVOAL :

1655

Bonsoir. Isabelle Rivoal citoyenne de l'Île-d'Orléans. Donc déjà, je voulais remercier infiniment la Commission pour sa pugnacité, je n'avais pas d'attente particulière, c'est la première fois que j'assiste à un BAPE et j'ai pu me réjouir de voir à quel point les citoyens étaient vraiment documentés, informés, inquiets. Donc voilà.

1660

Ma question va très vite venir, mais je pense qu'au-delà des opinions que l'on peut avoir sur le projet Énergie Est, ne devrait-on pas minimalement mettre au cœur de tout cela le principe de précaution qui consiste à s'abstenir d'une action comportant un risque aussi longtemps que l'action n'est pas prouvée sécuritaire?

1665

Dans les différentes semaines, j'ai pu voir que le dilbit est irrécupérable ou très difficilement récupérable, particulièrement sous la glace. J'ai pu entendre aussi que le pipeline resterait, après la fin de son utilisation, sous terre.

1670

J'ai pu entendre que la multiplication des convois par train, par superpétrolier, ne peut pas être un facteur non plus qui me rassure, puisque ça va générer forcément une multiplication des risques.

La catastrophe de la rivière Kalamazoo en 2009 ne me rassure pas non plus.

1675

Donc ma question, en fait, je la pose au promoteur évidemment, parce que je ne sais pas finalement sur quoi me reposer pour être rassurée. Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT :

1680

D'accord. Monsieur Bergeron, dans le cadre de l'élaboration de votre projet, est-ce que vous avez tenu compte du principe de précaution, et de quelle façon?

PAR M. LOUIS BERGERON :

1685 Monsieur le Président, je vous dirais que depuis qu'on a commencé à travailler sur le projet, on parle de peut-être dix (10) à quinze (15) années d'expérience de l'industrie avec le dilbit, le bitume dilué dans les pipelines, et on parle de plusieurs décennies d'expérience avec des pipelines, des oléoducs. Je parlais tout à l'heure de plus de cinquante (50) années, en fait c'est plus soixante-dix-quatre-vingts (70-80) ans.

1690 Alors tout ça mis ensemble, nous sommes convaincus que la science et l'expérience sont là pour démontrer qu'on peut exploiter un pipeline comme celui-ci de façon sécuritaire en ayant un risque acceptable.

1695 Je vous ai fait part de certaines données, donc je pense que ça va être au BAPE et éventuellement à l'Office national de l'énergie de déterminer si c'est bien le cas.

Mais notre entreprise est convaincue qu'avec les outils technologiques qu'on possède et les techniques de construction, c'est un projet avec un risque tout à fait acceptable.

1700

PAR LE PRÉSIDENT :

1705 Madame, sans prendre des engagements, je tiens à vous signaler, je l'ai dit d'entrée de jeu lors de l'allocution d'ouverture de la première partie de l'audience, que la Commission d'enquête allait faire son analyse en nous inspirant des seize (16) principes de développement durable dont le principe de précaution. Mais ceci ne préjuge pas des orientations et des avis que nous allons formuler.

1710 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1715 Monsieur Bergeron, j'aimerais revenir peut-être sur la question de la cessation d'exploitation. On en a parlé plus tôt cette semaine, la semaine dernière, et comme madame Rivoal dit, et également une autre participante ce soir vient de revenir sur la question de la cessation d'exploitation, pourriez-vous nous résumer rapidement ce qui est prévu en matière de cessation d'exploitation puis revenir sur la question, est-ce que oui ou non, les fameux pipelines seront enlevés de terre?

1720 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Je vais demander à monsieur St-Laurent de préciser.

PAR M. BRUNO ST-LAURENT :

1725 Madame la Commissaire, le principe qui s'applique dans le cas d'une cessation d'exploitation ou d'un abandon, c'est qu'il faut déposer à l'Office national de l'énergie une demande formelle qui explique exactement toutes les méthodes qu'on va prendre pour abandonner ou arrêter l'exploitation du pipeline.

1730 Donc ça peut comprendre – bien évidemment, ça comprend un nettoyage complet de la conduite, ça, c'est une condition sine qua non.

1735 Mais par la suite, ça peut comprendre, soit d'enlever certaines parties de la conduite, soit, dans certains cas, parce qu'on ne sait pas, est-ce que ce sera mieux environnementalement de l'enlever ou de ne pas l'enlever, on peut prévoir ça uniquement au moment de l'abandon.

1740 Donc de déterminer si on le laisse dans la terre, comment on le laisse dans la terre, démontrer que c'est la bonne façon. S'il y a d'autres endroits où il est enlevé, de le démontrer également puis d'obtenir l'autorisation en conséquence.

Tout ça en consultant également, en faisant des consultations de la même façon que pour la construction avec les gens concernés.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1745 Puis on s'entend que c'est évidemment TransCanada qui assume la totalité des coûts, mais la préférence du propriétaire du terrain, à savoir si le pipeline reste en terre ou est enlevé, quel poids est-ce que ça a dans la prise de décision?

PAR M. BRUNO ST-LAURENT :

1750 Bien, ça fait partie des éléments qu'on doit considérer. Dans certains cas, peut-être par contre au niveau environnemental il y aura des éléments à prendre en considération, mais c'est une partie de la consultation qu'il faut faire, tenir compte des demandes des propriétaires.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame.

FRANÇOIS CARON

1765 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur François Caron à Laval.

1770 **PAR M. FRANÇOIS CARON :**

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur dame les Commissaires. J'ai voulu posé cette question-là jeudi soir passé, mais le registre avait été fermé juste avant.

1775 Maintenant, évidemment, je suis pas d'accord avec le mandat qui vous a été donné en fonction de l'article 6.3, il aurait dû être donné en fonction de l'article 31.1.

1780 Maintenant, ma question est au président pour s'adresser au promoteur. Je voudrais avoir une réponse circonstanciée, documentée en vue des séances prochaines, ou déposer au moins les documents. Ma question a des sous-questions, j'aimerais avoir votre tolérance, vous allez peut-être comprendre après.

1785 Existe-t-il des études de faisabilité ou de préfaisabilité préliminaires ou finales ou des scénarios qui étudient les tracés alternatifs par le nord ou par le sud, évitant le territoire de la province de Québec?

Si oui, le promoteur peut-il déposer ces documents d'études qui ont considéré ces tracés, leur faisabilité, réaliste ou non, dans tous les aspects biophysiques, économiques et sociaux, notamment, et pour quelles raisons ils n'ont pas été retenus, le cas échéant?

1790 Si non, quelles sont les justifications pour lesquelles elles n'ont pas été faites au préalable?

La Commission peut-elle exiger le dépôt de ces documents s'ils existent avant la fin de la Commission?

1795 Et la Commission est-elle en mesure d'utiliser et d'exercer son pouvoir d'enquête pour ce faire?

C'est ma question, monsieur le Président.

1800 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors pour la ixième fois déjà ce soir, c'est un exemple à ne pas suivre!

Je vais y aller par une question, je pense que la première question, c'est à la base de tout.

1805 Est-ce que vous avez considéré des tracés alternatifs qui vous permettraient d'éviter le territoire de la province de Québec?

PAR M. LOUIS BERGERON :

1810 La réponse, monsieur le Président, c'est que nous sommes partis de la base qu'il fallait avoir des branchements avec les raffineries de Montréal, de Lévis et du Nouveau-Brunswick. Donc la seule alternative qu'on a pu évaluer, c'est une alternative qui traverse le Québec et le Nouveau-Brunswick.

1815 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors vous avez la réponse, il n'y a pas eu de tracé alternatif qui éviterait le passage sur le territoire de la province.

1820 **PAR M. FRANÇOIS CARON :**

Merci beaucoup, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

1825 Je vous en prie, merci à vous, monsieur Caron.

1830

JACQUES ROUSSEAU

PAR LE PRÉSIDENT :

1835 Monsieur Jacques Rousseau à Trois-Rivières. Bonsoir monsieur Rousseau.

PAR M. JACQUES ROUSSEAU :

1840 Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire. Je peux vous assurer qu'il y a beaucoup de citoyens à Trois-Rivières qui sont intéressés par les travaux de la Commission. La salle ici est remplie.

1845

Ma question! À la première séance du BAPE, le promoteur TransCanada Énergie Est nous a fait part, nous a indiqué qu'il y aurait une réunion pour discuter de la résolution adoptée par la Ville de Trois-Rivières en avril 2015, et que cette réunion avec la Ville de Trois-Rivières aurait lieu au mois d'avril cette année.

J'aimerais savoir si le promoteur a des objections à ce que les citoyens puissent assister à cette réunion.

1850

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron.

1855

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, à prime abord, je dirais non. Par contre, mon objectif, ça fait six (6) mois...

1860

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, ça veut dire que vous n'avez pas d'objection?

1865

PAR M. LOUIS BERGERON :

Mon objectif à prime abord, je n'ai pas d'objection à avoir des rencontres où il y aurait des citoyens. Par contre, l'objectif, c'était de faire une première rencontre avec le maire, parce que depuis que je suis en poste, depuis sept (7) mois, je fais le tour des municipalités du Québec et je désire rencontrer le maire de Trois-Rivières comme j'ai rencontré peut-être à peu près la moitié des maires à venir jusqu'à maintenant.

1870

Donc ce n'est pas vraiment une réunion où on va débattre, c'est une réunion simplement pour faire le point sur les travaux qu'on a accomplis depuis effectivement que la Ville de Trois-Rivières a passé sa résolution.

1875

Alors c'est pas une rencontre avec vingt-cinq (25) personnes, c'est une rencontre en petit groupe.

1880

Maintenant, on n'est pas fermé, je l'ai dit plus tôt la semaine dernière, on n'est pas fermé à avoir des réunions avec le public.

Par contre, je pense qu'on l'a vu dans les dernières soirées, ça prend un minimum d'encadrement, sinon ça peut devenir très très difficile.

Alors on n'est pas fermé à l'idée, mais on a besoin d'encadrement.

1885

PAR LE PRÉSIDENT :

Si monsieur Rousseau pratico pratique voulait demander au maire et à vous probablement l'autorisation d'assister, est-ce qu'il peut adresser une demande en ce sens à vous ou au maire?

1890

PAR M. LOUIS BERGERON :

Écoutez, s'il veut faire une demande au maire, j'ai aucune problématique avec ça.

1895

Encore une fois, l'objectif, ce n'était pas d'aller en profondeur et de faire un débat de plusieurs heures, c'était simplement d'avoir un premier contact.

Mais écoutez, personnellement, moi, je n'ai pas d'objection à ce que quelqu'un fasse une demande comme ça.

1900

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça répond, monsieur Rousseau, j'imagine que oui?

1905

PAR M. JACQUES ROUSSEAU :

Tout à fait monsieur le Président, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1910

Merci à vous.

1915

SERGE TISSEUR

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Serge Tisseur de La Pocatière.

1920

Bonsoir monsieur.

PAR M. SERGE TISSEUR :

1925 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame Grandbois, bonsoir monsieur Germain.

Ma question est théorique, disons qu'elle a une portée à très long terme, mais je la pose quand même.

1930 Dans l'éventualité où le projet de pipeline se réalisait et où le Québec deviendrait plus tard un État indépendant, les deux (2) éventualités n'étant pas bien sûr reliées l'une à l'autre, TransCanada qui est une compagnie canadienne serait propriétaire d'un tronçon de six cents kilomètres (600 km) de pipeline situé sur un pays étranger.

1935 Et c'était pas écrit sur mon papier, mais elle serait forcée de reconnaître dans ce cas-là la compétence du Québec. La question que je pose s'adresse au promoteur bien entendu, monsieur le Président.

1940 J'aimerais savoir ce que TransCanada a prévu comme scénario dans une telle éventualité? J'aimerais aussi avoir une réponse, si je peux me permettre, qui fasse abstraction du degré plus ou moins élevé de probabilité de cette éventualité-là? Je vous remercie monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

1945 Merci monsieur Tisseur. C'est parce que, honnêtement, j'hésite à accepter votre question. On rentre dans des hypothèses. Si on ouvre la porte à des hypothèses de cette nature-là, on n'en finira plus.

1950 Mais je vais quand même demander au promoteur de nous donner un aperçu, même si la réponse est courte, laconique ou très vague, je vais lui demander quand même son avis.

PAR M. LOUIS BERGERON :

1955 Monsieur le Président, TransCanada respecte les réglementations de toutes les juridictions où elle exploite...

PAR LE PRÉSIDENT :

1960 Non, mais écoutez-le, laissez-le répondre!

PAR M. LOUIS BERGERON :

1965 Je vous ai donné un exemple cet après-midi où on attend des certificats d'autorisation pour faire des essais géotechniques, et ça fait en sorte que ça crée des délais, mais on a choisi de faire appel, en fait de faire toutes les demandes de permis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec pour l'obtention de ces permis-là. Alors ça, ça va continuer.

PAR LE PRÉSIDENT :

1970 Merci. Merci Monsieur Tisseur.

PAR M. SERGE TISSEUR :

1975 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

1980 Merci à vous.

JEAN GOSSELIN

PAR LE PRÉSIDENT :

1985 J'appellerais maintenant monsieur Jean Gosselin de la salle ici.

PAR M. JEAN GOSSELIN :

1990 On essaie de gagner du temps. Bonsoir, bonsoir madame Grandbois, bonsoir monsieur Germain.

1995 J'ajouterai pas, en fait le but de mon intervention, c'est de parler de l'entente-cadre, j'ajouterai pas à ce que ma distinguée collègue a ajouté là-dessus, a dit là-dessus, sinon que d'y aller d'une question, puis peut-être aussi une observation.

2000 Il y a en acceptabilité sociale des questions qui sont reliées à la perception. On dit des fois que la perception est même plus importante que la réalité.

2005 Alors je suis producteur agricole, je le mentionne à nouveau, et je pense que la perception dans la population serait générée par une entente-cadre négociée dont la façon dont elle se négocie, pourrait peut-être être aussi négative pour l'Union autant que pour la confiance, si on veut, là-dedans.

2010 Alors j'y vais de ma question. Le promoteur TransCanada est-il prêt à prendre l'engagement d'attendre la fin du processus d'examen de son projet avant de conclure une entente-cadre avec l'UPA? Ceci afin de permettre à l'UPA, aux agriculteurs et agricultrices comme je suis et qu'elle représente, d'être pleinement informée des enjeux environnementaux et agricoles posés par l'Oléoduc Énergie Est au cœur de nos terres et partout au Québec?

PAR LE PRÉSIDENT :

2015 Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2020 Monsieur le Président, TransCanada, comme j'ai mentionné, a choisi de respecter les institutions du Québec et, par exemple, nous faisons actuellement une demande à la Commission de protection du territoire agricole.

2025 Et c'est un peu le processus avec la Commission, c'est de soumettre un tracé, donc on revient un petit peu à la problématique dont on discutait tout à l'heure. C'est qu'il faut soumettre un tracé à la Commission pour qu'elle révise et qu'elle donne son accord.

2030 Et je vous dirais que toute la question, on parle beaucoup de la compensation pour le passage de l'oléoduc, mais il y a beaucoup d'aspects, on parle par exemple de la gestion de l'emprise, les activités qui sont permises sans demander la permission, d'autres pour lesquelles il y a des permissions requises, toutes sortes de précautions qu'il faut prendre, bien ça, il faut que ce soit discuté.

2035 Et puis lorsqu'on arrive devant la Commission de protection du territoire agricole, si rien de ça n'a été discuté, n'a été entendu avec personne, bien, on arrive les mains vides et puis on n'avance pas.

2040 Donc je pense que l'Union des producteurs agricoles est quand même un organisme crédible lorsqu'on parle d'agriculture au Québec, et je ne pense pas, s'il y a deux mille (2000) propriétaires concernés dont soixante-quinze pour cent (75 %) sont en milieu agricole ou forestier, qu'on peut négocier quinze cents (1500) ententes-cadres.

2045 Alors je comprends que c'est peut-être pas la solution parfaite, mais on peut négocier avec l'UPA et on peut avoir des discussions en parallèle aussi avec d'autres personnes. Mais encore une fois, dans le but de respecter les différents processus, il y a quand même un certain minimum de travail qui doit se faire en fonction des échéanciers qui sont ceux qu'on doit observer.

PAR LE PRÉSIDENT :

2050 Madame Fortin, vous vous doutiez que j'allais me tourner vers vous, est-ce que la perception de monsieur Gosselin par rapport à l'Union des producteurs agricoles interpelle certains aspects d'acceptabilité sociale qui méritent d'être mis en évidence?

PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :

2055 Oui effectivement. Et puis je vais me ramener encore au dossier que je connais encore plus pour l'avoir étudié davantage, le gaz de schiste, où les processus sont similaires.

2060 Cette forme effectivement de mise en avant du collectif de l'UPA, mais qui en fait prépare un plan B, c'est vraiment dans cet esprit-là que l'UPA travaille, à savoir si jamais il y a ce projet, il faut être prêt et négocier une entente-cadre. C'était l'intention de l'UPA. Je sais pas sur ce dossier-là si c'est la même chose, mais à l'époque, c'était ça.

2065 Mais malgré tout, l'idée effectivement de la part de ceux qui étaient critiques et se posaient encore des questions ou qui avaient pas encore obtenu réponse, comme vous dites, se sentaient un peu en faux par rapport à cette position-là qui, en fait, qu'ils estimaient non représentatives de leurs intérêts, à savoir, posons d'emblée la question, est-ce que oui ou non c'est un projet qui est souhaitable pour nos territoires! Puis ensuite, on discutera et des modalités du tracé et des modalités de négociations.

2070 Et puis peut-être pour revenir sur la question de monsieur Germain tout à l'heure qui me posait effectivement avec raison, la décision gouvernementale se prend autour d'un tracé, mais comme on l'a bien dit tout à l'heure, dans la pratique, je dirais les meilleures règles de l'art en évaluation environnementale, on a toujours mis sur la table différentes variantes, différents scénarios.

2075 Et là, on le voit de moins en moins, c'est le cas dans nombre de projets.

Or, quand on est rendu qu'on a seulement un seul tracé qui devient la seule option, ça pèse aussi lourd sur les acteurs qui sont concernés par ce choix-là de tracé.

2080

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame, merci monsieur.

2085

PAR M. JEAN GOSSELIN :

Merci.

2090

JOSEPH GUILLEMETTE

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Joseph Guillemette à Trois-Rivières.

2095

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

Bonsoir messieurs dames.

2100

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonsoir monsieur.

2105

PAR M. JOSEPH GUILLEMETTE :

Voilà, c'est un cas d'espèce. C'est que je me suis procuré une bouteille d'eau ce soir avant d'entrer, l'eau de Saint-Justin, donc prélevée à Saint-Justin.

2110

Et là, je fais un cas d'espèce, parce que moi, j'interviens à titre de consommateur d'eau de source embouteillée. Or, j'ai le plan ici que vous avez en main, c'est la carte numéro 1 2/5, c'est le tracé de la région Trois-Rivières-Lanoraie, et je remarque que tout au long de ce tracé, il y a des sources qui sont très lucratives. Amaro par exemple à Saint-Cuthbert, Saint-Justin à Saint-Justin et à Saint-Maurice, Everest.

2115

Donc cette bouteille m'a coûté au-delà de deux dollars le litre (2 \$/l), et l'essence est autour d'un dollar (1 \$/l), voilà une ressource en eau qui est pérenne. On pourrait faire autant d'argent dans deux cents (200) ans, dans mille (1000) ans si on la préserve. Ça vient d'un bassin de plusieurs kilomètres à coup sûr d'eau qui se draine vers cette source, et il m'apparaît absolument audacieux de passer un pipeline à proximité relative de ces sources extrêmement lucratives.

2120 Et la question est, vous l'attendiez, je vous la donne : vaut-il vraiment la peine de gager quelques dollars pour quelques années sur une ressource caduque qui est le pétrole en faveur de ça, plutôt qu'en faveur de l'eau?

Le jeu en vaut-il la chandelle? Merci de votre réponse.

2125

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron.

2130

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, la réponse que je donnerais à la question, c'est que comme société, il faut gérer des risques. On sait que le transport de pétrole a des risques. Il y a des risques différents selon les modes de transport qu'on utilise.

2135

En fait, les activités qu'on fait à chaque jour comportent des risques. Alors comme société, il faut les gérer et puis il faut, je dirais, prendre toutes les précautions nécessaires pour minimiser les possibilités d'accidents.

2140

Alors c'est, encore une fois, l'oléoduc comporte certains risques, le risque zéro n'existe pas, mais comme je vous disais tout à l'heure, nous sommes d'avis que c'est un risque qui est tout à fait acceptable. Et c'est le contexte dans lequel on présente notre projet.

PAR LE PRÉSIDENT :

2145

Madame Brisson, comment se fait-il que dans la société de façon générale, il y a des risques que les gens acceptent de subir sans rouspéter et d'autres risques qui peuvent être des fois plus grands qui sont carrément refusés par des personnes qui acceptent des risques – enfin, je reprends!

2150

Comment se fait-il que des personnes peuvent accepter des risques élevés et refuser des risques faibles?

2155

Par exemple quelqu'un qui prend l'avion par rapport à quelqu'un qui fait de la motocross, les risques sont différents. Comment se fait-il que dans la psyché sociale, comment se fait-il qu'on accepte des risques qui peuvent être plus élevés que d'autres?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

2160 Bien, on tombe dans toute la littérature très abondante sur la perception des risques. Cette littérature-là est très bien documentée sur la façon dont un risque est acceptable ou non, selon des critères, et ces critères-là ne sont pas uniquement psychologiques.

2165 Dans les critères psychologiques, on a l'utilisation que le bien qui donne le risque nous procure, est-ce qu'il nous donne un bénéfice direct, un bénéfice personnel réel.

La familiarité aussi qu'on a avec cet élément-là et aussi, bien, est-ce que c'est quelque chose aussi où la science est constante et ferme et bien documentée!

2170 Mais il y a aussi d'autres aspects, des aspects par exemple sociaux, des aspects des impacts ou de la nature même de l'élément de risque. Est-ce que cet élément-là perturbe beaucoup notre milieu, est-ce que c'est un élément qui aussi où la gouvernance est bien menée, où il y a des approches par exemple participatives.

2175 Ça va être des risques beaucoup plus acceptables quand les gens sont amenés dans la gestion des risques que dans des éléments où c'est géré par des sociétés privées et où les gens ne sont qu'informés par exemple.

2180 Donc il y a une panoplie de critères, pour résumer, qui sont liés à ça, et ces critères-là ne sont pas uniquement dans la psychologie d'une personne, mais bien sont liés à d'autres éléments qui sont inhérents au risque lui-même.

PAR LE PRÉSIDENT :

2185 Prenons un exemple que nous avons vécu au cours des derniers jours! Le promoteur nous a présenté le pire scénario vraisemblable sur la rivière Etchemin et nous a indiqué que le risque qu'ils ont estimé, il était de un sur un million et demi (1½ M) d'années environ. Forcément, on peut constater, par le nombre d'interventions que nous avons reçues, que plusieurs personnes, en dépit de ce risque somme toute très faible, sont très craintives.

2190 Qu'est-ce qu'on peut faire quand on arrive à une situation comme celle-ci?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

2195 Bien, il ne faut pas regarder seulement à guérir la crainte des gens. Souvent, c'est ce qu'on voit beaucoup dans les actions qui sont étudiées en sciences sociales. Les actions pour diminuer

les risques qui ne vont que dans le sens de la communication sont pratiquement inutiles et même deviennent des irritants.

2200 Ce qui sont les méthodes qui semblent les plus prometteuses, sans dire que c'est celles qui sont une recette magique, c'est celles où la participation des personnes impliquées, cette participation-là dans la gestion des risques est bien intégrée.

2205 Et c'est pas juste une participation pour les amener à des réunions à écouter ce qui se passe, c'est une participation où les gens ont le pouvoir de changer le cours des choses, un pouvoir réel d'influencer les prises de décisions.

2210 Et aussi, c'est des éléments où les gens peuvent toucher à différentes sphères de la gestion des risques, donc à différents éléments, que ce soit des éléments techniques, des éléments du mode de vie ou des éléments du mode de gouvernance même.

2215 Je tiens à vous dire que les gens sont loin d'être des imbéciles. Et si on les éduque correctement à la science, les gens sont capables de comprendre, puis je suis sûre que le BAPE le voit très bien avec le type de questions très documentées que les citoyens posent.

Il suffit d'amener aussi suffisamment d'informations, des informations crédibles pour que les gens participent activement à la gestion des risques et d'une façon intelligente.

PAR LE PRÉSIDENT :

2220 Vous savez sans doute qu'il y a eu un chantier sur l'acceptabilité du risque, il y a un Livre vert sur l'acceptabilité du risque, est-ce que vous en avez pris connaissance?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

2225 Oui, un peu.

PAR LE PRÉSIDENT :

2230 Bon. Est-ce que ce que vous nous présentez aujourd'hui converge avec les grandes lignes de ce livre vert?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

2235 Bien, je pense que je vais laisser Marie-José répondre sur ce point-là, quitte à la compléter.

PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :

Peut-être préciser, c'est un Livre vert sur l'acceptabilité sociale.

2240

PAR LE PRÉSIDENT :

J'ai dit du risque?

2245

PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

2250

Pardon, c'est l'acceptabilité sociale.

PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :

2255

Je dirais que du point de vue du ministère de l'Environnement et Ressources naturelles, à mon avis, c'est un positionnement, un premier positionnement officiel sur cette question-là qui est fait, je dirais, quand même avec cinq (5) grandes orientations qui vont dans le sens, on parle pas du risque dans ce cas-là...

2260

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, non, c'est un lapsus.

PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :

2265

Voilà. Mais disons que les orientations vont dans le sens, je dirais, dans les débats, les exigences que posent les débats.

2270

Maintenant, entre autres, juste pour prendre un exemple concret, la question des redevances aux communautés locales et aux territoires de l'exploitation des ressources naturelles que jusqu'à présent, ça a été une revendication historique sans réception positive de la part du gouvernement, là il y aurait une ouverture de ce côté-là et qui ferait en sorte effectivement que les grands projets dont on parle, qui ont somme toute aujourd'hui peu d'impacts sur l'emploi, pourraient retrouver une raison d'être dans les territoires en apportant, en stimulant l'économie locale à travers ces fonds-là.

2275

Donc il y a des orientations nouvelles.

2280 Mais ceci étant dit, il reste à voir comment ce sera mis en pratique évidemment, donc ça, ce sera la semaine prochaine en commission parlementaire qu'on pourra en parler.

PAR LE PRÉSIDENT :

2285 Merci madame, merci monsieur.

Nous allons prendre une pause de quinze (15) minutes.

2290 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
KARINE AUDET**

2295 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Messieurs dames, nous allons reprendre nos travaux.

2300 Madame Karine Audet à Lévis, madame Louise Morand à Laval, monsieur Marcel Lemieux à La Pocatière et madame Odette Sarrazin à Trois-Rivières.

Alors madame Karine Audet.

2305 **PAR Mme KARINE AUDET :**

Bonsoir à tous.

PAR LE PRÉSIDENT :

2310 Bonsoir madame.

PAR Mme KARINE AUDET :

2315 Je suis propriétaire de lots forestiers et membre de l'Association des propriétaires du Québec Énergie Est. Durant la présentation tout à l'heure, il y a quelque chose qui a attiré mon attention, c'était cette phrase : dans l'absence d'une gestion transparente et ouverte, des sentiments de perte de confiance envers les autorités sont aussi dénotés dans les cas étudiés.

2320 Lorsque TransCanada a rencontré les propriétaires qui, soit dit en passant, n'ont pas demandé de pipeline sur leur terre, TransCanada m'a dit et leur a dit qu'on allait faire des relevés terrain, comme ils ont dit, et que ça n'engageait à rien, cependant qu'ils pourraient toujours refuser plus tard.

PAR LE PRÉSIDENT :

2325 Juste pour que je comprenne! Que vous pouvez refuser plus tard quoi?

PAR Mme KARINE AUDET :

2330 Oui, vous allez pouvoir refuser plus tard, ça vous engage à rien, mais vous allez pouvoir refuser plus tard.

L'UPA a rencontré les propriétaires touchés et leur a expliqué qu'elle négocierait une entente avec TransCanada, étant donné que la loi fédérale a préséance sur celle du Québec. C'est ce qu'on nous a dit.

2335

L'UPA n'a pas demandé aux propriétaires s'ils voulaient le pipeline, ils se sont contentés de négocier derrière des portes closes avec TransCanada une entente-cadre sur l'avenir de toutes les terres touchées par le tracé sans que nous ayons de nouvelles par la suite.

2340

Je me questionne sur les façons de consulter les propriétaires de ces instances et l'acceptabilité de leurs démarches.

Et ma question est pour le promoteur : est-ce que le promoteur s'engage à faire une feuille de réponses aux propriétaires qui nous demandent si oui ou non on le veut, le pipeline dans notre cour, puisque nous pouvons toujours refuser ou accepter plus tard? C'est ce qu'on nous a dit.

2345

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron.

2350

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, je vous dirais que de la part de TransCanada, les discussions premièrement avec l'UPA sont loin d'être terminées. Ce sont des discussions qui se tiennent à une vitesse, je vous dirais plus ou moins grande, dans le sens que je pense que l'UPA veut vraiment prendre son temps.

2355

Et comme c'est une instance qui est démocratique et qui a des syndicats de base, des fédérations, donc ils ont des processus de consultation. Et pour nous, c'est important que ça, ça se fasse.

2360

En ce qui concerne les discussions avec les propriétaires, comme je vous disais plus tôt aujourd'hui, il y a tellement d'instances à consulter et auprès desquelles on doit obtenir des autorisations que je ne pense pas aujourd'hui que toutes les informations sont disponibles à tout le monde. On sait que le BAPE a été une opportunité de partager beaucoup d'informations, mais il y a encore un bon travail à faire de communication de la part de TransCanada et c'est ce sur quoi on s'est engagé.

2365

Alors moi, je pense que compte tenu du fait que les permis seraient obtenus au plus tôt en fin 2018, on a encore presque trois (3) ans devant nous pour continuer notre travail et surtout échanger de façon respectueuse avec tous les propriétaires et toutes les parties concernées.

2370

Et on verra où on en sera en 2018.

PAR LE PRÉSIDENT :

2375

Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

2380

Monsieur Bergeron, ça fait plusieurs fois qu'on vient sur l'histoire du consentement pour la prise de relevés sur les propriétés. Je me souviens pas si dans les documents que vous avez fournis s'il y avait dans les annexes un exemplaire de ce formulaire-là.

2385

Si c'est pas le cas donc, est-ce qu'on pourrait avoir un formulaire type, qu'est-ce que ça contenait?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2390

Oui, je ne pense pas que c'était dans les documents, on peut vous le fournir.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Alors si vous pouvez nous déposer ça.

2395

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais je reviens avec la question de madame Audet, est-ce que vous estimez qu'il y a eu réponse à votre question?

2400

PAR Mme KARINE AUDET :

Pas vraiment, non, il a pas dit si oui ou non il allait...

PAR LE PRÉSIDENT :

2405

Moi non plus.

PAR Mme KARINE AUDET :

2410

J'ai pas entendu en tout cas.

PAR LE PRÉSIDENT :

2415 Je veux juste savoir, pour la question de madame, est-ce qu'un propriétaire qui refuserait le passage de l'oléoduc, c'est ça votre question madame?

PAR Mme KARINE AUDET :

2420 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le promoteur accepterait la décision?

2425 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

2430 Monsieur le Président, comme j'ai expliqué plus tôt aujourd'hui, on ne peut pas avoir des tracés, on ne peut pas faire un tracé où un propriétaire accepte qu'on passe sur son lot, celui à côté le refuse, l'autre à côté l'accepte, et là on fait des contournements à n'en plus finir, ce qui fait qu'on aurait un projet de mille cinq cents kilomètres (1500 km) au Québec au lieu de six cents (600 km).

2435 C'est un des défis des projets linéaires. Hydro-Québec fait face à la même situation, et tous les projets linéaires, que ce soit une route, que ce soit une ligne d'énergie, ont fait face aux mêmes défis.

Il y a un gros travail à faire, on s'en cache pas. Il faut vraiment travailler avec les gens du milieu et, comme je vous disais tout à l'heure, je me répète, mais TransCanada a choisi d'approcher le projet au Québec d'une façon complètement différente et d'avoir une équipe beaucoup plus près du terrain.

2440

Et c'est ce qu'on est en train de mettre en place actuellement. Alors ça me semble un petit peu injuste à ce stade-ci de dire, il faut que tout le monde donne une réponse définitive puis que TransCanada accepte la réponse définitive.

2445 Le projet a encore beaucoup d'étapes à franchir, et je pense qu'il faut respecter les instances aussi décisionnelles dans tout ça, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2450 Merci monsieur Bergeron, merci madame.

LOUISE MORAND

PAR LE PRÉSIDENT :

2455

Madame Louise Morand à Laval.

PAR Mme LOUISE MORAND :

2460

Bonsoir madame, messieurs.

PAR LE PRÉSIDENT :

2465

Bonsoir madame.

PAR Mme LOUISE MORAND :

2470

Je suis enseignante au primaire, j'ai commencé à me documenter sur la mondialisation et le réchauffement climatique à partir des années 2011 à peu près. Et je suis extrêmement préoccupée par tout ce que j'apprends et ça me trouble profondément de considérer qu'avec ce que nous disent les scientifiques, les enfants à qui j'enseigne n'ont pratiquement plus d'avenir, si on continue comme ça à utiliser les hydrocarbures.

2475

Et je voudrais juste amener quelques points soulevés par les scientifiques et qui sont corroborés et qui sont reconnus aussi par des organismes internationaux comme le Programme des Nations unies pour l'environnement, la Banque mondiale, l'Agence internationale de l'énergie.

2480

Alors les grandes lignes, c'est quoi, c'est la destruction des capacités agricoles partout sur la planète à cause de la désertification, les sécheresses, les inondations. La destruction de la chaîne alimentaire à cause de l'acidification des océans. Le dégazage du méthane qui va faire grimper les températures au-delà des cinquante degrés (50 °C) qu'on a déjà présentement. Les périodes de canicule extrême qui causent des mortalités massives.

2485

Des estimations de coûts de soixante mille milliards de dollars (60 000 G\$) pour les vingt (20) prochaines années, liées aux événements climatiques extrêmes.

2490

Alors ils nous disent aussi qu'on a dix (10) à vingt (20) ans pour arrêter. Alors dans ce contexte-là, quelle acceptabilité sociale peut avoir un projet dont l'enjeu principal, le réchauffement climatique est complètement passé sous silence et quand malgré tout, malgré la désinformation, le manque d'informations, il y a quand même cent cinquante (150) municipalités qui ont exprimé leur refus de ce projet-là?

PAR LE PRÉSIDENT :

2495 Écoutez, enfin, je sais pas à qui vous posez la question, mais je peux vous dire, madame, que ça fait deux (2) semaines que nous sommes en audience publique, si nous avons décidé aujourd'hui de terminer avec cette séance ce soir, c'est que nous estimons, dans un premier temps, que nous avons suffisamment d'informations pour que nous puissions débiter les travaux d'analyse, éventuellement compléter les informations s'il y a lieu.

2500 Donc pour l'aspect plus spécifique dont vous avez parlé, en fait il y a une personne cet après-midi qui nous a dit presque textuellement la même chose, mais nous estimons que comme Commission, nous avons les informations nécessaires pour en faire l'analyse.

2505 Alors je ne passerai pas la question, je pense que c'était plus un commentaire qui voulait sensibiliser la Commission face à cette préoccupation-là, et nous la notons.

PAR Mme LOUISE MORAND :

2510 Merci.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2515 Et on vous rappellerait, madame Morand, à vous et à tous les autres qui sont ici, que, bon, c'est sûr que c'est un peu frustrant, quand même vous avez peu de temps à la période de questions, puis on vous rappelle toujours de nous poser une question plutôt que de faire un commentaire, mais comme vous le savez, à la deuxième partie des audiences, vous avez l'occasion à ce moment-là de préparer un mémoire, de le présenter ou de faire seulement une présentation verbale et vous avez une quinzaine de minutes pour le faire.

2520 Donc tous les éléments dont vous voulez parler en prenant votre temps et en élaborant, vous avez l'occasion de le faire à la deuxième partie de l'audience.

PAR Mme LOUISE MORAND :

2525 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2530 Merci madame.

MARCEL LEMIEUX

PAR LE PRÉSIDENT :

2535

Monsieur Marcel Lemieux à La Pocatière.

PAR M. MARCEL LEMIEUX :

2540

Bonjour monsieur le Président. Vous vous souvenez de moi, je pense bien. Bonjour madame et monsieur.

Monsieur, j'écoute depuis le début religieusement cette Commission, je me pose des questions au sujet de l'économie à long terme de ce projet.

2545

Il n'y a pas un actuaire, je pense, qui est capable de nous dire actuellement puis dans quarante (40) ans, qu'est-ce que ça aura l'air. Les emplois promis sont éphémères. Il y a des gens qui se sont faits promettre des choses, on voit des calottes avec des numéros de temps à autre passer dans d'autres salles.

2550

PAR LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

2555

PAR M. MARCEL LEMIEUX :

Je m'excuse, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT :

2560

Je vous demande, monsieur Lemieux, de ne pas nécessairement aller dans d'autres sphères que la sphère relative à votre question.

PAR M. MARCEL LEMIEUX :

2565

OK, c'est beau. Alors monsieur, ce que je veux en venir, c'est que la confusion...

PAR LE PRÉSIDENT :

2570

Excusez-moi! Je demande à la salle de ne plus intervenir. Ça ne m'influence pas beaucoup.

Allez-y monsieur.

PAR M. MARCEL LEMIEUX :

2575

Ce que je veux en venir, c'est la confusion, je me demande si elle est volontaire ou pas, la confusion qui est amenée dans nos municipalités au sujet de l'économie du projet, des ententes avec les personnes propriétaires de terrain, etc.

2580

Je vais vous donner un exemple, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT :

2585

Non mais allez-y vers votre question!

PAR M. MARCEL LEMIEUX :

Oui, je vais vous donner un exemple, puis après ça, j'y vais à ma question.

2590

Avant Noël – monsieur Bergeron a dit tantôt que l'approche avait changé à la fin de 2015 – avant Noël, dans un petit village comme le mien de cinq cents (500) habitants, on nous arrive un matin avec un camp de travail de quinze cents (1500) personnes, sans avoir consulté notre conseil municipal, etc., etc.

2595

Ce que je veux savoir, monsieur, si TransCanada va dorénavant communiquer le plus possible, être plus claire dans ses affirmations, puis communiquer le plus possible avec les conseils municipaux?

PAR LE PRÉSIDENT :

2600

Merci monsieur Lemieux. Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2605

Oui monsieur le Président. J'ai contacté monsieur Lemieux à l'automne dernier pour nous excuser, parce qu'effectivement, il y avait eu une erreur à l'interne.

2610

Ce que je veux expliquer, c'est que pour l'Office national de l'énergie, lorsqu'on a fait notre amendement au mois de décembre dernier, il faut regarder si on a éventuellement besoin de faire des camps de travailleurs, où on les localise. Et ça, c'est plus pour identifier les impacts environnementaux.

2615 Et ce que je peux vous dire, c'est que c'est un scénario très hypothétique qui est loin d'être certain, mais lorsqu'il y a eu, vous savez qu'on a enlevé le port de Cacouna, et lorsqu'il y a eu le changement de tracé dans l'est du Québec, pour aller plus directement vers le Nouveau-Brunswick, nos ingénieurs ont effectivement regardé où un camp de travailleurs pourrait être localisé.

2620 Et les gens l'ont mis à Saint-Onésime. Et effectivement, il y a eu un petit problème de communication à l'interne. Immédiatement j'ai appelé monsieur Lemieux pour nous en excuser, parce que ce n'est pas la façon de faire.

On ne communique pas des informations comme ça dans les médias avant de discuter avec les personnes concernées.

2625 Est-ce qu'il y aura d'autres erreurs dans les prochains mois, probablement, mais je pense qu'il faut avoir l'humilité, puis il faut avoir le respect de les reconnaître quand on les fait et de les corriger.

2630 Alors évidemment à l'interne, on a eu des discussions pour éviter que ça se reproduise, mais c'est une erreur qu'il y a eue.

PAR LE PRÉSIDENT :

2635 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2640 Monsieur Bergeron, ce que vous venez de dire, ça répond à une question que la Commission avait également. On se posait effectivement certaines questions par rapport à ce camp de travailleurs potentiel.

Donc ce que vous nous dites, c'est que c'est potentiel. Donc s'il y avait des besoins pour un camp de travailleurs, il pourrait être situé là.

2645 Mais il n'y a pas de confirmation nécessairement qu'il y aurait un tel camp de travailleurs ni de confirmation du nombre de travailleurs qui pourraient y être logés temporairement?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2650 C'est ça. Je vais vous expliquer un peu comment ça fonctionne.

2655 Parce qu'évidemment, si on a les permis fin 2018 et on enclenchait les travaux de construction, à ce moment-là, on donnerait des contrats à des entrepreneurs. Et c'est l'entrepreneur qui, lui, veut optimiser ses ressources, qui veut optimiser sa façon de travailler, qui va déterminer à partir de quel endroit il va localiser ses travailleurs.

2660 Et s'il décide que c'est dans un emplacement X, bien évidemment, il faut s'assurer qu'on ait tous les permis à l'avance. Mais normalement, la façon dont ça fonctionne, c'est qu'il y a des entrepreneurs qui vont choisir par exemple d'aller avec des logements dans des maisons privées ou des hôtels, des choses comme ça. Alors c'est dans ce contexte-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2665 S'il vous plaît, un peu de silence dans la salle.

Monsieur Bergeron, je vous en prie, je vous ai coupé.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2670 Donc ce que je vous disais, c'est que ce sont vraiment les entrepreneurs qui identifient si c'est nécessaire ou non d'avoir des camps de travailleurs dans ces endroits-là.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2675 Je comprends, mais disons qu'à la grandeur du Québec, il y a un seul endroit où vous avez identifié, en tout cas si je me trompe pas, je comprends qu'il y a un seul endroit où vous avez identifié potentiellement un camp de travailleurs et c'est à Saint-Onésime dont on parle?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2680 C'est ça, pour l'instant au Québec, c'est le seul endroit.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2685 D'accord. Donc j'imagine que si jamais il s'avère que le besoin pour un camp de travailleurs est nécessaire, vous allez le savoir bien assez tôt pour que les évaluations qu'il y aurait besoin, d'abord évidemment la communication avec la municipalité, et tous les organismes qui peuvent être concernés, les organismes de santé, les organismes de loisirs – bien, loisirs peut-être un peu moins, mais santé certainement – vont être contactés et j'imagine qu'il y aura donc quel genre
2690 d'évaluation qui pourrait être faite au niveau des différents besoins, des différents services requis avant d'aller de l'avant?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2695 Oui effectivement, madame la Commissaire, il y a un processus d'évaluation détaillé qui va être fait avant.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2700 Et qui sera à ce moment-là rendu public, j'imagine?

PAR M. LOUIS BERGERON :

Je ne connais pas les modalités, mais on me dit qu'il y a tout un processus.

2705 On me dit que ça fait partie du processus avec l'Office national de l'énergie. Donc il y a déjà tout un encadrement prévu à ce niveau-là.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2710 Donc ça fait partie du processus de l'Office national de l'énergie et par définition, c'est public.

PAR M. LOUIS BERGERON :

Exact.

2715

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Merci.

2720

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Lemieux.

2725

ODETTE SARRAZIN

PAR LE PRÉSIDENT :

2730

Madame Odette Sarrazin de Trois-Rivières.

Bonsoir madame.

PAR Mme ODETTE SARRAZIN :

2735

Bonsoir messieurs les Commissaires, madame la Commissaire. Moi, je suis Odette Sarrazin, je suis coordonnatrice de la région nord pour le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec.

2740

Au Québec, nous avons été souvent accusés à tort ou à raison d'avoir des difficultés à poser des questions claires. Il semble que cette tare vient de rejoindre l'ensemble du reste du Canada.

À preuve, les sondages à multiples questions, comme ceux du début de la semaine, je peux pas dire en anglais, mais EKOS à CBC que l'on peut consulter depuis quelques jours.

2745

Ce sont souvent des questions nébuleuses dont les conclusions peuvent être interprétées à peu près n'importe comment.

Dans un sondage, on peut donc logiquement se poser des questions, qui formule les questions, dans quel intérêt, puis qui paie pour le sondage!

2750

Dans le but de mesurer l'acceptabilité sociale, après avoir informé la population, la vraie question serait donc la suivante! Êtes-vous pour ou contre le projet d'un pipeline transportant des hydrocarbures fossiles sur le territoire québécois? Voilà.

2755

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci pour ce commentaire, madame.

2760

DENIS DESMEULES

PAR LE PRÉSIDENT :

2765

Monsieur Denis Desmeules à Lévis. Madame Carole Richard à Laval, madame Odette Lussier à La Pocatière et monsieur Guy Provost à Trois-Rivières.

Bonsoir monsieur.

2770 **PAR M. DENIS DESMEULES :**

Messieurs dame bonsoir. Il a été question tantôt que lors de la rencontre avec les citoyens, il y avait une entente avec une bonification monétaire ou une compensation monétaire de mille dollars (1000 \$) qui a été donnée.

2775 Je vais vous raconter une histoire personnelle, puis après ça, je vais vous poser une question sur l'acceptabilité sociale.

2780 L'histoire personnelle, en fait, c'est dans mon entourage. Il y a un grand-père qui a été rencontré, parce que le pipeline croise sa terre, et il me raconte ça tout excité, qu'il a rencontré quelqu'un de TransCanada, bon, puis qu'il lui a donné une enveloppe avec dix (10) billets de cent dollars (100 \$) bien neufs, des beaux billets. Puis j'ai demandé, qu'est-ce que vous avez fait avec ça? Bien il dit, j'ai signé, qu'est-ce que tu veux, mille piastres (1000 \$), bon.

2785 C'est une vieille personne âgée. Dieu ait son âme maintenant, il n'est plus là.

2790 Ma question, c'est : est-ce que c'est une façon d'obtenir l'acceptabilité sociale de la part d'une organisation? C'est une compensation financière, je peux croire, pour une rencontre, une rencontre avec un individu très sympathique semble-t-il, très gentil, très affable. Est-ce que la personne a vraiment signé son autorisation en toute connaissance de cause et est-ce que les sept mille (7000) personnes qui ont signé ont tous signé en connaissance de cause?

Où en sommes-nous par rapport à l'acceptabilité sociale dans ce contexte-ci?

2795 Si on calcule sept mille (7000) personnes rencontrées ou environ multipliées par mille dollars (1000 \$), ça fait sept millions de dollars (7 M\$), si l'organisation déploie sept millions de dollars (7 M\$) pour dépenser, pour obtenir un contact seulement avec les citoyens, je pense qu'on est prêt à investir beaucoup pour obtenir l'acceptabilité sociale.

2800 Dans la notion d'acceptabilité sociale que j'ai bien comprise tantôt aussi, c'est que c'est une notion qui peut être un petit peu – on peut enfiouper un peu l'acceptabilité sociale en donnant une information biaisée, bon, etc., etc. Vous êtes les spécialistes là-dedans.

2805 Mais je voudrais avoir votre point de vue là-dessus, ça me tracasse un petit peu. Est-ce que c'est une façon de faire de l'acceptabilité sociale?

PAR LE PRÉSIDENT :

Je commencerai par le promoteur et ensuite, je me dirigerai vers vous.

2810 Lorsque vous avez fait cette démarche auprès des propriétaires, est-ce que c'était dans un objectif d'obtenir l'acceptabilité sociale?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2815 Non monsieur le Président. Mais avant, j'ai peut-être mal compris monsieur.

J'ai compris dix (10) billets de cent dollars (100 \$) comptants, je veux être certain que j'ai bien compris?

2820 **PAR M. DENIS DESMEULES :**

Oui c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

2825 C'est ce que j'ai compris.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2830 Parce que c'est la première fois de ma vie que j'entends parler de ça. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne.

PAR LE PRÉSIDENT :

2835 Alors dites-nous comment ça fonctionne.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2840 Bien, notre système, ce sont des chèques qu'on fait à l'endroit des propriétaires. Alors de donner de l'argent comptant, ce n'est vraiment pas une pratique de TransCanada, monsieur le Président.

PAR M. DENIS DESMEULES :

2845 Il y a quand même un montant de mille dollars (1000 \$).

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, s'il vous plaît. On va le laisser terminer.

2850 **PAR M. DENIS DESMEULES :**

Excusez-moi.

2855 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

La réponse, c'est non, ce n'est pas dans l'objectif d'obtenir l'acceptabilité sociale. Ce serait assez simpliste.

2860 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Je me tourne vers vous, madame Fortin ou madame Brisson! Sans nécessairement parler d'acheter l'acceptabilité sociale, il y a souvent des ententes qui peuvent favoriser des communautés, des municipalités qui voient dans ce type d'ententes une façon de mettre en œuvre des programmes sociaux sur plusieurs années.

2865 Est-ce que c'est courant que des mesures de cette nature-là favorisent l'acceptabilité sociale?

2870 **PAR M. YANN FOURNIS :**

Merci. Bon, initialement, c'était pas une mesure qui était prévue, puis on se rend compte que face au constat qu'il y avait de plus en plus de difficulté à mettre en place des projets, effectivement on a commencé à essayer de trouver des pistes intermédiaires, alternatives pour justement casser – je pense que c'est un élément qui est très important – c'est de casser cette relation un petit peu inégalitaire par définition entre ceux qui ont l'information puis ceux qui sont bien obligés de prendre ce qu'on leur donne ou de le refuser, mais finalement, ils n'ont pas l'information.

2875
2880 Donc on essaie de trouver des voies un peu intermédiaires et donc la littérature évoque beaucoup, puis dans l'éolien, ça se voit énormément avec la création de fonds communautaires. Alors on les appelle comme on veut, donc suivant les pays.

2885 Par contre, là où il faut être bien conscient, c'est qu'effectivement, donc, désolé, mais c'est complexe, parce que si c'est mal utilisé, ça peut avoir des effets totalement contre-productifs. C'est-à-dire que ça va être vécu plutôt comme de la corruption par une partie de la population.

Et finalement, au lieu de parvenir à constituer un consensus autour d'un projet et de son apport, ça va plutôt contribuer à fracturer la communauté.

2890 Donc là se pose la question de qui décide pour qui, puis c'est des vieilles questions démocratiques.

 Et finalement, avant de déterminer quels vont être les moyens financiers qu'on va mettre en place, etc., etc., encore faut-il déterminer quels sont les acteurs légitimes qui peuvent être reconnus par l'ensemble de la communauté, donc comment est-ce qu'on peut contribuer à renforcer la communauté au lieu de la fragiliser par ce type de comportement.

2895

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

2900 Je vais peut-être compléter, si vous me permettez, par un cas concret, celui de Malartic qu'on a étudié de 2012 à 2015.

2900

 Dans ce cas-là, la compagnie minière a mis en place différents fonds pour la communauté et en plus de construire des infrastructures telles des remplacements, parce qu'ils avaient démolis des écoles et un CPE par exemple.

2905

 Et dans la communauté, ces efforts-là n'ont pas été perçus favorablement par une partie de la communauté et, comme le dit mon collègue, ont été plutôt vus comme une façon d'acheter les gens et comme un paternalisme de vieille façon de faire, de vieille école des compagnies.

2910 Pourquoi ça a été vu comme ça? Ce qu'on voit dans l'analyse des entrevues qu'on a réalisées avec des gens de Malartic, c'est qu'au départ, il n'y avait pas eu de consensus ou il n'y avait pas eu d'accords sur le projet lui-même.

2910

 Donc cet élément-là était crucial selon des informateurs et selon aussi la littérature pour faire en sorte que l'entente est bien vue ou va devenir un ver de plus dans la pomme.

2915

 Monsieur le Président, si vous permettez, j'aurais des éléments quand même à ajouter, je sais pas si c'est maintenant ou tantôt, mais sur les camps de travailleurs, juste porter à votre attention quand ce sera un moment intéressant.

2920

PAR LE PRÉSIDENT :

 Allez-y.

2925 **PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :**

En fait, ce qu'il faut se rendre compte, c'est qu'une analyse d'implantation d'un camp de travailleurs ne peut pas se faire uniquement sur des impacts environnementaux et que ces camps-là sont porteurs vraiment aussi d'impacts sociaux.

2930 Il faut comprendre que ces camps-là amènent des bouleversements de la même manière qu'ils amènent des bouleversements dans l'environnement. Ils peuvent amener également des bouleversements dans les communautés limitrophes.

2935 Et ces changements-là, il faut les préparer soigneusement pour qu'ils soient bien vécus par les gens des communautés.

2940 Il y a des changements au niveau de l'utilisation du territoire, il y a les changements au niveau des demandes d'infrastructures aux municipalités, puis aux services de santé. Ce sont sans doute les plus connus.

2945 Mais ce que nous dit aussi la littérature, c'est qu'il y a un accroissement de certains problèmes de sécurité, que ce soit au niveau de la violence, au niveau du trafic routier, donc vous voyez que c'est une grande panoplie. Et que même s'il y a des demandes en logement qui peuvent être positives pour le milieu, ça amène aussi des hausses des prix et donc une inégalité d'accès au logement pendant la période où les gens se logent à proximité des éléments.

2950 Et ces camps-là aussi amènent des bouleversements culturels surtout dans les petites communautés tissées serrées un peu plus rurales où, si vous voulez, la routine, le train-train est plus connu, est plus prévisible.

Donc ces impacts-là, il faut aussi en tenir compte.

2955 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci madame. Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

2960 Madame Brisson, tout à l'heure dans votre présentation, vous avez fait une référence, vous aviez regardé des cas documentés. Par hasard, il y a une vingtaine d'années, il y a un gazoduc qui a été installé, c'était le gazoduc Lachenaie-East Hereford qui était, je crois, de TQM, si je me souviens bien, je ne suis pas certain.

2965 Donc c'est sûr qu'au début dans Lachenaie, on est dans la région de Montréal. Après ça, il s'en allait vers le sud-est pour arriver dans des régions un peu moins peuplées, c'est-à-dire la MRC de Coaticook. Je connais le dossier parce que je suis originaire de la place.

 Alors le pipeline est passé, a été implanté au nord de Coaticook et bifurqué vers East Hereford.

2970 À l'époque, il n'y a pas eu de camp de travailleurs qui a été installé, mais il y avait beaucoup de travailleurs qui étaient dans le secteur de Coaticook. Par exemple à Coaticook, il n'y a pas beaucoup disons de services hôteliers de base, c'est une ville d'une certaine population, mais qui est un petit peu décentrée par rapport aux grands axes, donc ça veut dire que les travailleurs s'étaient implantés – le centre de services, on pourrait dire, stratégique était installé vraiment là avec les services, parce qu'il y avait la voie ferrée, donc il y a eu beaucoup de travailleurs qui se sont implantés là.

2975 Et je me posais la question si c'est un cas qui avait été soumis à votre attention, justement dans l'effet boomtown et autres?

2980 **PAR Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN :**

 Non, je vous avoue que dans la littérature qu'on a retenue pour le rapport ici, on a de la documentation qui date seulement de 2005 à 2015. Je pense que le cas que vous parlez est arrivé avant ça.

2985 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

2990 96.

PAR Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN :

2995 Voilà. Toutefois, il y a deux (2) éléments qui m'interpellent dans votre intervention. D'une part, j'aimerais spécifier que selon la littérature qui est très abondante sur le phénomène boomtown, on s'aperçoit que les effets sont plus prononcés quand on est devant une communauté qui est plus isolée ou de plus petite taille.

3000 Donc vous parliez du pipeline qui passait d'un milieu plus rural à un milieu plus urbain, donc il y a des nuances intéressantes à voir dans le phénomène boomtown. Il faut particulièrement attirer notre attention dans les milieux, les petites communautés rurales.

3005

Et puis l'autre élément aussi, c'était en lumière avec la question de monsieur Guillemette quand il parlait des effets économiques. Je voulais juste spécifier que pour le phénomène boomtown, on voit qu'il y a une stimulation économique, les commerçants de proximité vont faire de bonnes affaires, mais on voit que ça ne perdure pas dans le temps.

3010

Alors qu'au niveau des effets sociaux et des effets psychologiques, ils vont avoir tendance à perdurer au-delà des bénéfices économiques.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3015

Je faisais référence au cas de Coaticook parce que je le connais bien, mais ce que je me souviens, c'est qu'il n'y avait pas eu de camp; à ce moment-là, les travailleurs avaient loué tout ce qui était louable. Ça allait donc de logements et de tous les chalets possibles et imaginables qu'il y avait dans la région. Donc il y avait pénurie.

3020

C'est ce que je me souviens du principal impact disons par rapport aux retombées économiques directes, mais c'était le principal impact. C'est pour ça que je mentionnais ça, si vous étiez au courant dans ce cas-là.

PAR Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN :

3025

Mais c'est tout à fait classique, en fait, ce que vous décrivez, on le voit souvent.

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rochon.

3030

PAR M. YVES ROCHON :

Oui, peut-être un mot sur la question de l'acceptabilité sociale.

3035

Je pense qu'il faut pas confondre acceptabilité sociale avec la question de sondage et opinion. C'est pas juste d'avoir une opinion sur le projet.

3040

Quand on analyse, dans le cadre d'une évaluation environnementale, tout le processus de l'acceptabilité sociale, on va plus regarder le processus qui a été mis en place et comment le dialogue se réalise entre l'initiateur du projet et les intervenants du milieu, sur la transparence, sur la communication qui est donnée, sur l'écoute qu'il y a eue.

On va regarder les préoccupations des citoyens, on fait, est-ce que le promoteur a pris en compte ces préoccupations et tout ça.

3045 Tout ça, c'est des éléments qui nous permettent de faire le portrait de l'acceptabilité sociale d'un projet. Donc c'est pas juste un élément de dire, je te donne un montant ou je te donne un élément, puis je vais avoir plus de personnes de mon côté. Ça va au-delà de ça.

3050 Il faut vraiment aller au plus profond de ça puis voir comment, dans le cadre d'un projet, un promoteur travaille avec les citoyens pour trouver des solutions à ces problématiques.

PAR LE PRÉSIDENT :

3055 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3060 Je voudrais revenir au dernier commentaire de madame Brisson sur les camps de travailleurs.

3065 Ce que vous avez mentionné comme impact qu'il fallait considérer, en fait c'est ce que j'avais en tête quand j'ai posé ma question, mais j'ai peut-être pas été assez précise.

3070 Quand je vous ai demandé s'il y aurait une évaluation, c'est ce que j'avais en tête, c'est sûr que dépendamment de l'ampleur du campement, si c'est un très petit campement, certainement que les impacts potentiels ne seront pas les mêmes, mais si jamais il s'agissait d'un gros campement, ce que j'avais en tête, c'était ce type d'évaluation là incluant notamment les impacts sociaux.

3075 Est-ce que vous êtes en mesure de me dire si l'évaluation prévue dans le cadre du processus de l'ONÉ examine ce genre d'impacts? Oui, je vois un petit signe de tête.

PAR M. LOUIS BERGERON :

3080 Je vous ai pas présenté madame Caroline LePage, parce qu'elle travaille pour UDA, mais monsieur Veilleux est malade ce soir, donc si ça ne vous dérange pas, je vais demander à madame LePage de répondre à la question.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3080 Absolument.

PAR M. LOUIS BERGERON :

3085 C'est ça, monsieur Veilleux est absent, donc ça complique un petit peu les choses. Madame LePage va répondre.

PAR Mme CAROLINE LEPAGE :

3090 Bonsoir à tous. Donc au niveau du camp de travailleurs potentiellement anticipé, donc je tiens à préciser qu'il y a une pièce, dans le fond c'est la pièce PR5.2.2, et dans le fond, ce document-là fait d'emblée une évaluation des effets sur tous les camps de travailleurs envisagés dans le cadre du projet, conformément aux exigences de l'Office national de l'énergie.

3095 Et, dans le fond, tant les aspects biophysiques que socioéconomiques sont mis en lumière. Évidemment, c'est un document préliminaire, parce qu'à ce stade-ci, on sait très peu, comme élaborait monsieur Bergeron, quant aux réels besoins, quant à l'organisation, le nombre de travailleurs, à quelle période, etc.

3100 Mais ça met quand même en lumière les effets potentiels d'une telle infrastructure.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3105 OK. Je vous avoue que je pense que c'est une pièce qui nous a échappé. Ce que je comprends bien, disons que c'est les types d'impacts potentiels et non pas nécessairement spécifiques à chaque camp?

PAR Mme CAROLINE LEPAGE :

3110 En fait, c'est un peu l'œuf et la poule, donc évidemment, on commence d'abord par cibler un endroit, un site cible qui a été identifié. Alors l'évaluation des effets évalués sur ce site précis là, un site potentiel dans la région du Bas-Saint-Laurent.

3115 Mais comme on laissait présager tout à l'heure, ce n'est pas un site coulé dans le béton mais bien un site préliminaire qui pourrait se déplacer en fonction des besoins réels du projet.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3120 Et je comprends que si jamais le besoin du camp, d'abord un, si jamais le projet va de l'avant, puis deuxièmement, si jamais le besoin du camp se confirmait, il y aurait l'évaluation de certains aspects, notamment les aspects sociaux, j'imagine qu'il y aurait un niveau d'évaluation plus avancé à ce moment-là.

PAR Mme CAROLINE LEPAGE :

3125 Oui, tout à fait. Peut-être un point important aussi qu'on n'a pas mentionné, mais la présence de ce camp-là est vraiment vue comme une mesure d'atténuation pour freiner la pression qui pourrait être ressentie dans le Bas-Saint-Laurent. On sait que c'est une région touristique où les capacités localement d'héberger un grand nombre de travailleurs se sont révélées moins faciles, moins disponibles.

3130 Alors ce camp-là se veut être une source d'atténuation et non un effet significatif comme une composante qui pourrait nuire au bon développement en harmonie avec la communauté.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3135 Merci pour cette précision.

3140 Monsieur Bergeron, on a eu plusieurs interventions depuis le début de la soirée qui ont fait allusion ou qui ont tourné autour de la question de la transparence de l'information, pas juste l'information qui venait de chez vous, mais l'information notamment qui venait de l'UPA.

3145 Je ferais une petite référence à une nouvelle loi assez récente, une loi de 2015, une loi québécoise, une nouvelle Loi sur la transparence dans les industries minières, pétrolières et gazières qui oblige les principales entreprises qui exercent des activités liées à l'exploration ou à l'extraction des substances minérales ou d'hydrocarbures au Québec, à déclarer les paiements en espèce ou en nature qu'elles font dans le cadre de leurs projets lorsque ces paiements sont supérieurs à cent mille dollars (100 000 \$) par année par bénéficiaire, bon.

Donc cette loi-là est toute récente. Elle ne s'applique pas au pipeline, c'est clair.

3150 Mais essentiellement, donc ce qu'elle prévoit, c'est que s'il y a des montants de cent mille dollars (100 000 \$) qui sont octroyés à des municipalités pour toutes sortes de fins, ça peut être de l'argent ou ça peut même être en nature mais d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$), qu'il y a une déclaration obligatoire.

3155 Donc ça s'applique pas au pipeline, donc il n'y a pas d'obligation de la part de votre entreprise à ce niveau-là.

3160 Mais est-ce que vous avez l'intention – puis on comprend que le projet, vous le dites, il y a encore beaucoup de temps avant que ça aille de l'avant si ça va de l'avant – mais est-ce que vous avez l'intention de divulguer les montants qui pourraient être donnés avant que le projet, les

montants substantiels, à partir d'un niveau que j'imagine que vous détermineriez, les montants qui pourraient être donnés avant que le projet soit approuvé et suite à l'approbation du projet?

PAR M. LOUIS BERGERON :

3165

Madame la Commissaire, je vais essayer de vous donner les grandes lignes, parce que dans le projet Ultramar, c'était la première entente-cadre qu'on a faite entre une entreprise de pipeline et l'Union des producteurs agricoles. C'est sûr que c'est la base sur laquelle il y a des discussions actuellement entre Énergie Est et l'Union des producteurs agricoles.

3170

L'objectif de déterminer, si vous voulez, une entente-cadre et l'aspect compensation à l'intérieur de l'entente, c'est vraiment d'avoir un système le plus équitable possible. Alors vous avez toutes sortes de considérations.

3175

Évidemment, tout dépend de la valeur marchande de la terre, est-ce qu'il y a des érables, est-ce que c'est une érablière en production, est-ce que c'est un endroit où il faut couper du bois et qu'il n'y aura jamais repossibilité d'en remettre par-dessus, est-ce qu'il y a des taxes foncières à payer à perpétuité, des choses comme ça.

3180

Donc il faut essayer de prendre en compte tous les éléments potentiels d'une propriété et d'avoir, si vous voulez, un cadre qui est équitable pour tout le monde.

Alors ça, ce serait un peu le squelette, si vous voulez, d'une éventuelle entente.

3185

Évidemment, on rentre après ça dans chaque cas particulier. Comme je disais hier, est-ce que l'emprise occupe une surface importante de la propriété? Est-ce que ça va enclaver les activités de l'agriculteur? Il y a toutes sortes de considérations. Je pourrais vous donner des dizaines d'exemples.

3190

Alors ce qu'on fait, c'est qu'on ne publie pas les montants qui ont été payés à chacun des propriétaires, ça reste une information confidentielle, mais on publicise, si vous voulez, la formule.

3195

Donc dans le dossier Ultramar par exemple, on avait une formule avec neuf (9) éléments, je crois, de mémoire, donc on expliquait dans l'entente-cadre chaque élément, comment il était évalué.

3200

Et on avait un formulaire qui était créé pour chacun des propriétaires, qui donnait la base de compensation à laquelle on venait ajouter, encore une fois, les éléments qui étaient vraiment particuliers pour le propriétaire.

Alors c'est un peu comme ça que ça fonctionne.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3205 Ça, c'est bien dans le cas des propriétaires de terrain où l'emprise du pipeline passerait. Mais s'il y avait des montants qui étaient versés à des municipalités ou à des organisations au sein de municipalités, organisations de n'importe quel type, s'il y avait des montants qui étaient versés pour toutes sortes de raisons, puis entre maintenant, entre aujourd'hui et puis le jour où le projet verrait le jour, et même les années qui suivent, donc s'il y avait des montants versés au niveau de
3210 la communauté plutôt qu'au niveau des individus, est-ce que de ce côté-là, il y aurait divulgation de l'information d'une façon ou de l'autre?

PAR M. LOUIS BERGERON :

3215 Il faut faire attention, madame la Commissaire. Si on parle par exemple des montants d'argent à travers nos programmes de support communautaire où on va faire des dons à des organismes de charité ou des choses comme ça et que ce n'est pas lié directement avec la construction d'un pipeline.

3220 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Je comprends que c'est distinct, puis qu'est-ce que ces montants-là sont...

PAR M. LOUIS BERGERON :

3225 Bien, c'est ce que je vérifiais.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3230 Mais je pensais pas à ce programme-là.

PAR M. LOUIS BERGERON :

3235 OK. Je vais essayer de vous donner quelques exemples. Encore une fois, il y a plusieurs exemples possibles.

3240 On donnait hier l'exemple de la création d'un habitat de poisson dans une rivière comme programme de compensation. À ce moment-là, on travaille avec des organismes qui vont, si vous voulez, réaliser le projet, et on va payer des coûts. Et cette information-là, je sais pas jusqu'à quel point elle est publique, mais c'est l'exemple de partenariat qu'on peut faire avec des organismes.

3245 Je pense par exemple à des programmes de compensation forestiers où, par exemple, on aurait une entente avec par exemple la CMM à l'effet qu'on protégerait des boisés. Bien à ce moment-là, une des façons de faire, c'est qu'on travaille avec les organismes qui veulent faire de la protection de boisés, et on va donner un montant d'argent qui va faire en sorte qu'ils vont protéger un certain nombre d'hectares de boisés.

3250 Alors cette information-là, je ne suis pas certain qu'elle est disponible à tout le monde de façon détaillée, mais c'est l'exemple qui me vient en tête sur une contribution versus donner un cinquante mille (50 000 \$) ou un cent mille dollars (100 000 \$) à une municipalité, simplement dans le but, comme on a dit tout à l'heure, d'acheter une forme d'acceptabilité sociale.

Je peux vous dire que personnellement, je ne crois pas à ça. Alors c'est sûr que ces choses-là sont en développement. On n'a pas énormément travaillé sur ça à date.

3255 Mais c'est clair pour moi qu'il faut faire des projets avec les gens du milieu le plus possible. Et s'il y a un volet environnemental, s'il y a un volet qui permet d'avoir un impact moindre du projet sur la communauté, bien à ce moment-là, c'est gagnant-gagnant.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3260 Merci.

3265 _____
CAROLE RICHARD

PAR LE PRÉSIDENT :

3270 Madame Richard à Laval. Bonsoir madame.

PAR Mme CAROLE RICHARD :

3275 Bonsoir. Moi, ce que je voudrais vous dire, c'est que le pipeline passe en dessous de plusieurs rivières et à ce moment-là, étant donné qu'on entend dire que le risque zéro n'existe pas, moi, je pense que le risque zéro existe, parce que si on n'installe pas le pipeline, il ne peut pas couler!

3280 Donc étant donné que le risque zéro n'existe pas, on se demande pas quand mais où est-ce qu'il va couler?

Et ma question est la suivante! Ce que je voudrais savoir, est-ce qu'on peut éviter un autre écoulement d'un pipeline comme c'était à Kalamazoo?

PAR LE PRÉSIDENT :

3285

Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

3290

Monsieur le Président, je crois qu'on a présenté à la Commission plusieurs éléments qui démontrent encore une fois tous les efforts et toutes les précautions qui peuvent être prises pour minimiser les risques.

3295

Je reviens un peu à mon point de tout à l'heure! Comme société, il faut décider comment on gère nos risques de façon globale.

PAR LE PRÉSIDENT :

3300

Il y a une admission que monsieur Bergeron a répétée à plusieurs reprises, que le risque zéro n'existe pas dans le cas du pipeline.

3305

Je voudrais avoir l'avis de madame Brisson. Bien sûr s'il n'y a pas de pipeline, il ne peut pas avoir de risques avec le pipeline, mais dans la vie de tous les jours, est-ce qu'on peut prétendre légitimement à ce qu'il n'y ait aucun risque?

Quand on vit, est-ce que le risque zéro existe quand on vit?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

3310

Non, le risque zéro n'existe pas, pour répondre directement à votre question.

Par contre, il y a des risques qu'on accepte volontairement et il y a des risques qu'on subit, et c'est là une grande différence dans notre tolérance à la probabilité.

3315

Et aussi, il faut voir que même si le risque zéro n'existe pas, la probabilité d'un incident ou d'un accident existe toujours, et que si cette probabilité-là s'avère une réalité, elle peut causer des dommages très importants, même si c'était un nombre infinitésimal, si cette probabilité-là devient réalité, il va y avoir une réalité d'impacts, un ensemble d'impacts qui peut être très grand malgré un très petit nombre.

3320

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous avez tout à fait raison, ça a été largement démontré au cours des séances.

3325 Madame!

PAR Mme MARIE-JOSÉ FORTIN :

3330 Peut-être en complément! Je pense qu'on est vraiment sur un enjeu majeur au cœur de ce dossier-là, à savoir, dans le fond, la distribution des impacts positifs et négatifs.

3335 C'est-à-dire que les impacts positifs sont certes autour de l'économie, les emplois. D'ailleurs si j'ai bien compris, il y aurait trente-trois (33) emplois à long terme. Où seront-ils, etc., c'est une chose, mais toute la question effectivement tout le long de l'oléoduc, les risques quand même encourus autour de possibles déversements, c'est sur certaines communautés, sur certaines populations.

3340 Donc c'est vraiment un enjeu majeur au cœur de l'acceptabilité ou de la non-acceptabilité dans ce cas-ci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci. Merci madame Richard. Oui monsieur Rochon.

3345 **PAR M. YVES ROCHON :**

3350 La question de l'acceptabilité sociale, la perception des risques est une problématique qui intéresse évidemment le ministère dans le cadre de l'analyse environnementale de plusieurs projets. C'est quand même quelque chose assez de nouveau, on n'a pas encore de résultats, mais il y a un cas qu'on a actuellement, qu'on analyse en suivi de projet.

3355 C'est ce qui s'est passé ou ce qui se passe au niveau de l'arrosage des phytocides sur la Côte-Nord. On voit nettement depuis le premier programme et le dernier programme autorisés que la perception des risques a changé drastiquement.

3360 Au départ, les gens avaient de très grandes craintes par rapport à l'arrosage des phytocides sous les lignes pour l'entretien des lignes, puis dans le dernier programme, bien, ces craintes-là étaient beaucoup moins présentes. Il y avait beaucoup moins de préoccupations sociales qui étaient là-dessus.

Et on a demandé à Hydro-Québec de produire un suivi environnemental sur la perception des risques pour comprendre ce phénomène-là qui est quand même intéressant à voir.

3365 Malheureusement, les résultats de ces suivis-là, on va les avoir plus tard, mais je voulais juste partager.

PAR LE PRÉSIDENT :

3370 Vous vouliez juste nous mettre l'eau à la bouche, quoi?

PAR M. YVES ROCHON :

Oui, c'est ça. Vous dire qu'on fait la recherche aussi.

3375 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

3380

ODETTE LUSSIER

PAR LE PRÉSIDENT :

3385 Madame Odette Lussier à La Pocatière.

PAR Mme ODETTE LUSSIER :

3390 Oui, avant de poser ma question, je voudrais juste vous dire qu'on a vécu dans cette salle ce soir un exemple des effets de ce projet-là sur les citoyens.

La première personne qui a posé sa question, madame Larocque, a eu un important malaise à la suite de ça. C'est peut-être pas tant le fait de poser sa question que la réponse qu'elle a reçue qui a contribué à ce malaise.

3395

Puisqu'on parle d'acceptabilité sociale ce soir, le projet Énergie Est, on l'a reçu très mal dans le coin, entre autres parce qu'il nous a été imposé par le haut, comme nous l'expliquait monsieur Fournis tantôt, à la manière «top down» par TransCanada.

3400 Il nous a été présenté par des documents qui avaient toutes les allures de textes publicitaires. Et les journées portes ouvertes se sont faites – ont été des expositions qu'on pourrait voir dans des salles de montre avec un tuyau rutilant et de beaux documents, de grandes cartes où on n'arrivait pas à retrouver nos rivières.

3405 Les gens qui nous en parlent évitent à tout prix d'aborder les principaux enjeux, nous font miroiter des emplois et des taxes.

3410 On n'est pas fou, comme disait la dame tantôt, là, les citoyens font leur devoir de citoyens, essaient de trouver, de comprendre quel est le meilleur développement pour nos régions. On veut que ce soit un développement durable.

3415 On sait que le projet TransCanada n'est pas un service public et donc on n'est pas obligé de l'accepter et que comme citoyens, si on veut agir correctement, il faut se préoccuper des risques qui sont réels.

Il y a actuellement plus d'une centaine de municipalités, quelques MRC qui ont refusé, qui ont adopté des résolutions de refus. Il y a eu des manifestations et il y a, selon un sondage récent, soixante-deux pour cent (62 %) des Québécois qui s'opposent au projet.

3420 La question que je vais vous poser, elle s'adresse peut-être plus à madame Fortin et à monsieur Fournis, à vous de juger, c'est jusqu'où il faut que les citoyens aillent pour faire comprendre qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale pour ce projet-là?

PAR LE PRÉSIDENT :

3425 Je pense que je ne transférerai pas la question aux personnes expertes que nous avons invitées. Il y a rien qui vous empêcherait après coup de téléphoner à des experts et de leur demander des conseils par rapport à votre information, parce que vous avez un objectif clair, c'est jusqu'où il faut aller pour arrêter le projet.

3430 La Commission ne veut pas se prêter à cette démarche. Je regrette, je ne transférerai pas la question. Merci madame.

3435 _____

3440

GUY PROVOST

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Guy Provost de Trois-Rivières.

3445

PAR M. GUY PROVOST :

Bonsoir monsieur Zayed, madame Grandbois, monsieur Germain. Mon nom est Guy Provost. Moi, je suis un technicien en génie civil spécialisé dans la mécanique des sols. Alors j'ai fait des études pédologiques des sols de l'autoroute 40 dans Maskinongé, j'ai fait l'étude des sols d'un pays complet comme Haïti.

3450

Et Saint-Étienne-des-Grès a un sol de type granulaire.

3455

La question que je devrais poser, le refus social ou l'acceptabilité sociale, est-ce que TransCanada est obligé d'avoir l'acceptabilité sociale pour faire passer son projet?

À Saint-Étienne-des-Grès, une petite municipalité au nord de Trois-Rivières, une population de quatre mille (4000) habitants, le Conseil municipal, le 7 mars dernier, a voté une résolution de refus du passage. Moi, j'appelle ça un refus social. Sur une longueur de six point neuf kilomètres (6,9 km), l'oléoduc est supposé passer.

3460

Mais si la société le refuse. Monsieur Bergeron disait qu'il faut respecter les instances décisionnelles. Je pense qu'un Conseil municipal, c'est une instance décisionnelle. Ils disent non à Énergie Est.

3465

Est-ce que TransCanada va continuer à vouloir persévérer à passer son oléoduc à un endroit où c'est refusé par la municipalité? Voilà ma question.

3470

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, lorsqu'une municipalité fait une résolution, il y a toujours des considérants, et je pense que c'est au promoteur à prendre bonne note des raisons pour lesquelles il y a une telle résolution.

3475

3480 Comme je mentionnais tout à l'heure, on s'est vraiment donné les outils pour faire les choses différemment à compter de maintenant. Moi, j'ai vu dans le passé dans d'autres projets des résolutions contre un projet et par la suite, c'est devenu une résolution favorable.

3485 Donc je ne pense pas qu'une résolution défavorable à ce point-ci doit être considérée comme un point final.

Maintenant, je comprends que c'est un signal que le promoteur doit prendre en compte. C'est un signal à l'effet qu'il y a une problématique, qu'il y a des préoccupations.

3490 Et ce que je vise dans les prochains mois, c'est de vraiment travailler de façon plus étroite avec les municipalités pour résoudre les différends et aplanir les différences. Et on verra d'ici deux (2) à trois (3) années où tout ça va nous amener.

3495 Mais aujourd'hui, ce que je vous dirais, c'est que TransCanada prend bonne note de tout ça et va agir en conséquence.

PAR LE PRÉSIDENT :

3500 Merci monsieur Bergeron, merci monsieur Provost.

GUY LESSARD

3505 **PAR LE PRÉSIDENT :**

3510 Madame Irène Dupuis ici à la salle. Madame Simone Landry à Laval, là, j'ai deux (2) noms, je ne sais pas trop pourquoi, monsieur Simon Côté ou monsieur Thibaud Moly à La Pocatière. Ce sera un des deux (2), ce sera pas les deux (2). Et finalement, monsieur Louis Casavant à Trois-Rivières.

PAR Mme IRÈNE DUPUIS :

3515 J'aurai pas la chance de poser ma question, je vais la céder à monsieur Guy Lessard. Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Guy Lessard est juste après vous.

3520 **PAR Mme IRÈNE DUPUIS :**

Je sais, mais j'ai peur qu'il n'ait pas le temps de passer.

3525 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vais intervertir. Allez-y monsieur Lessard.

PAR M. GUY LESSARD :

3530 Je remercie madame Dupuis, monsieur le Président, madame Grandbois, monsieur Germain.

Je représente le Conseil régional de l'environnement ici en Chaudière-Appalaches, et ma question va porter sur l'acceptabilité sociale.

3535 Vous savez qu'au Québec, c'est une notion qui a gagné ses lettres de noblesse depuis déjà quelques années, particulièrement depuis l'adoption de la Loi sur le développement durable en 2006.

3540 Si vous regardez la croissance de l'utilisation de ce terme-là dans les débats et dans les écrits, c'est de façon exponentielle qu'on a développé ce concept-là qui est devenu un concept pour nous.

3545 On a vu son évolution au cours des années, particulièrement dans le domaine des hydrocarbures, des projets de développement de l'énergie des hydrocarbures. Je pense par exemple au dossier des centrales au gaz, le Suroît, on a beaucoup travaillé dans le projet de Bécancour aussi, le projet de Rabaska ici où on a fait connaissance pour la première fois avec l'Office national de l'énergie du Canada.

3550 Je me rappelle également les travaux, les nombreux travaux qu'on a faits au niveau de l'exploitations des gaz de schiste où la région Chaudière-Appalaches était beaucoup touchée.

3555 Et c'est par ces activités-là qu'on a vu l'évolution de ce concept-là. C'est une évolution qui est au niveau des citoyens, des organismes qui participent. On l'a vu également au niveau des promoteurs, je pense qu'il y a beaucoup de changements dans la façon de procéder, puis également au niveau des commissaires du BAPE où également ça l'a beaucoup évolué dans la façon de traiter les dossiers, particulièrement au niveau de l'acceptabilité sociale.

3560 Les écrits, si vous allez sur le site Internet au Québec, vous allez voir par exemple, si vous cliquez sur des sites du gouvernement du Québec, il y a au-delà de trois mille (3000) références sur l'acceptabilité sociale.

3565 Si vous allez sur le site de l'Office national de l'énergie version française, il y a une (1) référence.

Si vous allez sur le «Social Acceptability» la version anglaise, il y a zéro référence sur l'acceptabilité sociale.

3570 Peut-être qu'on a échappé des choses, malheureusement il n'y a personne d'eux autres ce soir ici qui pourrait me corriger.

3575 Alors ma question, c'est, parce que le processus de décision il est là actuellement, est-ce que l'Office national de l'énergie du Canada est tenu de prendre en compte une certaine forme d'acceptabilité sociale dans son processus de décision?

PAR LE PRÉSIDENT :

3580 Écoutez, je peux demander au promoteur de répondre, mais j'aurais aimé poser la question à l'Office national de l'énergie qui a été ici pendant plusieurs séances.

PAR M. GUY LESSARD :

Ça prouve la pertinence de ma question, monsieur le Président.

3585 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ce que nous allons faire, si vous avez l'amabilité, on peut la prendre en note, puis on l'enverra nous-mêmes, on l'adressera à l'Office national de l'énergie.

3590 **PAR M. GUY LESSARD :**

Merci bien. On se reverra à la deuxième partie des audiences.

PAR LE PRÉSIDENT :

3595 Merci monsieur.

SIMONE LANDRY

3600

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Simone Landry à Laval.

3605

PAR Mme SIMONE LANDRY :

Bonsoir.

3610

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonsoir madame.

PAR Mme SIMONE LANDRY :

3615

Je suis Simone Landry, je demeure dans la région de Lanaudière. Je suis propriétaire de ferme et je représente ici aussi plusieurs fermes dans mes environs qui sont des propriétaires fonciers qui vont avoir malheureusement le pipeline sur leur terrain.

3620

Aujourd'hui, étant la province la plus pauvre, je ne pense pas qu'on doit se permettre de prendre ce pipeline et de l'actionner.

S'il vous plaît! Respectez-moi!

3625

PAR LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, malheureusement j'entends pas, mais je vous demande, dans les salles satellites, de respecter tout intervenant s'il vous plaît.

3630

PAR Mme SIMONE LANDRY :

Nous avons un paquet de gens ici qui sont intimidants malheureusement.

3635

PAR LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

PAR Mme SIMONE LANDRY :

C'est pour ça qu'on vous demande de nous respecter.

3640

Si vous avez été payés pour être ici, pas moi! Merci.

Excusez-moi monsieur.

3645

PAR LE PRÉSIDENT :

J'insiste là-dessus, jusqu'à maintenant toutes les rencontres ont été faites en toute courtoisie, je vous demande d'être courtois et respectueux des intervenants. Il y en a qui veulent exprimer leur opinion et il faut que ces personnes-là se sentent tout à fait libres et dégagés de s'exprimer comme elles le veulent.

3650

Allez-y madame.

PAR Mme SIMONE LANDRY :

3655

Je vous remercie de l'appui.

Puisque nos terres, nous avons simplement de l'électricité et des puits et des nappes phréatiques, nous nous devons de les protéger. Maintenant, tout bon projet doit bien se terminer.

3660

La terminaison de ce type de projet fait en sorte que le pipeline doit rester dans les sols. Tous les propriétaires fonciers ne le veulent pas, spécialement à cause de ça aussi. Une des raisons que probablement TransCanada ne veut pas l'enlever, c'est qu'il aura contaminé les terres, maintenant, autant les terres que les nappes phréatiques que les puits.

3665

Ma question est : puisque le gouvernement du Développement durable rend chacun des propriétaires en pleine – je m'excuse!

PAR LE PRÉSIDENT :

3670

Prenez votre temps madame.

PAR Mme SIMONE LANDRY :

3675

Les propriétaires se trouvent à être responsables de la qualité de leur propriété. Le fait qu'un sol est contaminé devient notre problème.

3680 Alors quand vous regardez des stations-services qui ont fermé voilà quarante (40) ou cinquante (50) ans, ces sols-là ont été contaminés, et les propriétaires maintenant de ces boutiques ou restaurants, pour vendre leur propriété, doivent faire décontaminer, et c'est à leurs frais.

3685 Et à partir de ce moment-là, les frais que le propriétaire a été imputé doit se défendre contre les anciens propriétaires pour suivre ces argents-là. Donc si ça vous a coûté quarante mille dollars (40 000 \$) faire décontaminer votre propriété, la personne doit prouver à qui la propriété appartenait et poursuivre ces personnes-là. Mais ces personnes-là ou ces compagnies-là n'existent plus, il n'y a aucun moyen de le faire.

3690 En plus d'avoir déboursé un quarante mille dollars (40 000 \$) de décontamination, souvent ces personnes-là d'un âge avancé se retrouvent devant absolument rien. Ils n'ont plus les frais en main pour poursuivre ces compagnies-là.

3695 Ma question est : est-ce que des compagnies comme TransCanada vont aller au-delà du quarante (40) ans pour remettre ces sols-là en bonne et due forme et en plus de ça, de remettre, s'ils ne le font pas, les agents au gouvernement pour être capable de le faire?

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron.

3700 **PAR Mme SIMONE LANDRY :**

C'est une loi d'ailleurs environnementale de Québec.

PAR M. LOUIS BERGERON :

3705 Monsieur le Président, effectivement, premièrement l'Office national de l'énergie a un processus de cessation d'activités, on en a parlé un petit peu plus tôt aujourd'hui. Alors il y a tout un processus avec l'Office.

3710 On a parlé aussi de la nécessité maintenant pour les entreprises de pipeline de mettre de l'argent de côté pour pouvoir justement payer les sommes nécessaires pour mettre fin aux activités. On a parlé par exemple de l'enlèvement des hydrocarbures dans la conduite et de la disposition en fonction des décisions des instances décisionnelles.

3715 Les ententes avec les propriétaires font en sorte qu'il n'y a aucune responsabilité de la part du propriétaire en ce qui concerne une éventuelle contamination.

Alors il n'y a pas d'exemple dans la littérature d'un pipeline où il y aurait eu une contamination et que le propriétaire aurait été obligé de payer des coûts de décontamination.

3720 Alors les entreprises de pipeline ont la responsabilité d'assumer les coûts. Les lois provinciales obligent à remettre les sols en état dans le cas éventuel peu probable d'une fuite.

Et c'est la pratique de l'industrie.

3725 Alors il n'y a pas de risques à ce niveau-là pour les propriétaires concernés, il n'y a pas de risques financiers.

PAR LE PRÉSIDENT :

3730 Est-ce qu'il peut y avoir contamination après l'arrêt de service?

PAR M. LOUIS BERGERON :

3735 En vidangeant la conduite complètement, on la met sous atmosphère d'azote ou, comme a expliqué monsieur Saint-Laurent, ça peut être un béton maigre dans certains cas. Donc à ce moment-là, la possibilité de contamination après la mise hors service, elle est nulle.

PAR LE PRÉSIDENT :

3740 D'accord. Merci madame.

PAR Mme SIMONE LANDRY :

3745 J'ai une question, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT :

Pardon?

3750 **PAR Mme SIMONE LANDRY :**

Je m'excuse. Il parlait pour les propriétaires fonciers qu'il va dédommager, mais pas les propriétaires qui sont adjacents du projet.

3755 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ah, ah, j'avais pas compris ça à votre question, madame.

3760 Qu'est-ce qui arrive des propriétaires, vous passez sur une propriété, mais c'est la propriété voisine qui est contaminée?

PAR M. LOUIS BERGERON :

3765 Il n'y a aucune différence, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

Voilà madame, il n'y a aucune différence.

3770 **PAR Mme SIMONE LANDRY :**

Je vous remercie monsieur le Président. Ce n'est pas ce qui est dans sa confirmation de document.

3775 **PAR LE PRÉSIDENT :**

3780 En tout cas, je peux vous dire une chose, que ce que monsieur Bergeron vient de dire, c'est noté, c'est pris par la sténographe et ce sera écrit dans les transcriptions qui resteront accessibles et qui resteront archivées éventuellement dans le site au BAPE et que vous pouvez retrouver très facilement sur le site Web du BAPE.

PAR Mme SIMONE LANDRY :

3785 Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

3790 Merci à vous.

3795

MARC-ANDRÉ FORTIER

PAR LE PRÉSIDENT :

3800

Nous allons prendre les deux (2) derniers intervenants. Alors monsieur Marc-André Fortier à La Pocatière.

PAR M. MARC-ANDRÉ FORTIER :

3805

Bonsoir monsieur le Président. Bonsoir madame et monsieur les Commissaires. Je me nomme Marc-André Fortier, j'habite à Sainte-Agathe-de-Lotbinière.

J'aimerais spécifier que je déplore le mandat tronqué qui évite un BAPE sous l'article 31.1. Malgré ce fait, je veux souligner le bon travail de monsieur Zayed et ses commissaires.

3810

Considérant qu'il faut faire un changement inévitable vers les transitions énergétiques, considérant que Énergie Est, si elle voit le jour, permettra l'expansion des sables bitumineux qui engendrera plus ou moins trente-deux millions de tonnes (32 Mt) de GES par année, considérant qu'on ne doit pas se demander si Énergie Est cèdera un jour ou l'autre, mais plutôt quand il cèdera!

3815

Ma question! Comment le MDDELCC pourra respecter ses promesses de COP21 de diminuer leurs émissions de GES tout en permettant ce projet polluant qui ralentira inévitablement la transition vers les énergies propres?

3820

Vous pouvez maintenant noter ma non-acceptabilité sociale. Un jour comprendrons-nous que l'argent ne se boit pas?

PAR LE PRÉSIDENT :

3825

Merci monsieur Fortier. Alors monsieur Rochon.

PAR M. YVES ROCHON :

3830

C'est sûr que la première chose que le ministère demande, c'est que le projet soit assujéti pour qu'on puisse l'analyser et, dans le cadre de l'analyse du projet, c'est sûr qu'on regarde au niveau des gaz à effet de serre, des émissions et tout ça, on regarde qu'est-ce qui peut être fait pour ce genre de projet là pour les réduire au maximum.

C'est la pratique courante dans l'ensemble des dossiers qu'on regarde qui ont un volet industriel ou qui ont un volet d'émissions de GES importants.

3835 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Autrement dit, ce que vous nous dites, c'est que puisque le projet n'a pas été soumis à votre ministère, vous ne pouvez pas porter un jugement là-dessus?

3840 **PAR M. YVES ROCHON :**

Je peux pas aller plus loin, effectivement.

3845 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Rochon. Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3850 Ce qu'on peut quand même rappeler, c'est que la question des gaz à effet de serre fait partie de l'analyse de la Commission et dans un sens assez large. On a bien précisé que la Commission d'enquête allait regarder les émissions de gaz à effet de serre attribuables au projet Oléoduc Énergie Est.

3855 Et ça, cet examen-là se fait dans un cadre global. Donc c'est certain que l'analyse de la Commission va considérer ces questions-là et ce sera donc dans notre rapport.

PAR LE PRÉSIDENT :

3860 Merci monsieur Fortier.

PAR M. MARC-ANDRÉ FORTIER :

3865 Ça peut être compatible, trente-deux millions de tonnes (32 M t) de gaz à effet de serre de plus alors qu'on veut les réduire! Il va falloir couper à quelque part, il faut être réaliste.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3870 Monsieur Fortier, ce que je vous donne, c'est pas le résultat de l'analyse de la Commission. Je vous dis seulement qu'on va analyser cette question.

Maintenant, pour nos conclusions, il faudra lire notre rapport.

PAR M. MARC-ANDRÉ FORTIER :

3875

Merci. Essayez de réduire, de pas mettre trente mille (30 000) pages comme TransCanada l'a fait, s'il vous plaît.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3880

On vous promet que ce sera plus court.

PAR M. MARC-ANDRÉ FORTIER :

3885

Merci bien.

PAR LE PRÉSIDENT :

3890

Merci et bonne fin de soirée, monsieur Fortier.

LOUIS CASAVANT

PAR LE PRÉSIDENT :

3895

Monsieur Louis Casavant.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

3900

Bonsoir monsieur le Président, madame Grandbois, monsieur Germain. Au printemps dernier à Québec, vingt-cinq mille (25 000) personnes étaient dans la rue et de même plus tard à Ottawa, vingt-cinq mille (25 000) autres manifestaient pour demander à nos gouvernements d'adapter leurs politiques à ces changements climatiques, les sables bitumineux en étaient en partie en cause.

3905

Est-ce que la Commission peut tenir compte de ces manifestations dans son processus?

PAR LE PRÉSIDENT :

3910

Écoutez, la Commission peut tenir compte de tous les enjeux qui lui semblent importants. C'est une réponse large.

Si elle juge qu'il y a des aspects qui méritent d'être pris en considération, elle le fera.

3915

PAR M. LOUIS CASAVANT :

Merci.

3920

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Casavant.

3925

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT :

3930

Alors ceci, cette dernière intervention clôt officiellement la première partie de l'audience publique sur le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada, section québécoise.

Donnez-moi quelques minutes si vous voulez pour que je vous donne quelques informations essentielles.

3935

La Commission constate que des renseignements complémentaires sont attendus pour répondre à des questions. Elle compte donc les recevoir au plus tard dans les prochaines vingt-quatre (24) ou quarante-huit (48) heures.

3940

Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience qui débutera le 25 avril prochain.

Entre-temps bien sûr, la Commission poursuit ses travaux.

3945

Par ailleurs, la Commission tient à vous informer qu'elle continuera à recevoir vos questions jusqu'à jeudi prochain 24 mars à midi. Ces questions doivent lui être acheminées par courriel. Il appartiendra alors à la Commission d'apprécier l'intérêt qu'elles présentent pour ses travaux, de déterminer si les informations déjà fournies suffisent pour y répondre et de voir les suites les plus appropriées à donner.

3950

Les questions et les réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet et vous pourrez bien sûr vous rendre dans les différents centres de consultation régionaux pour y accéder.

3955

À signaler également que l'ensemble du dossier est disponible au bureau du BAPE à Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM ainsi que dans le site Web du BAPE.

3960

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale au plus tard le 31 mars prochain.

3965

L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique. Pour ce faire, vous devrez remplir le formulaire «Avis d'intention» que vous trouverez en ligne dans le site Web du BAPE ou encore demander un formulaire papier au personnel de la Commission présent dans chacune des salles.

3970

Afin de nous permettre de faire une lecture attentive et appropriée des mémoires, vous devrez nous les faire parvenir au plus tard le 20 avril à midi, soit à peine cinq (5) jours avant le début de la deuxième partie de l'audience.

3975

Par ailleurs, si vous souhaitez faire part brièvement de votre opinion à la Commission, vous pouvez soumettre un commentaire en ligne dans le site Web du BAPE jusqu'au 20 avril à midi. Les commentaires seront rendus publics à la fin de la deuxième partie de l'audience. J'attire votre attention sur le fait que les commentaires transmis par courriel ne seront pas considérés par la Commission. Cet aspect, je l'ai répété à tous les soirs.

3980

En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente. Seules la table des participants et celle de la Commission demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront pas appelés à intervenir.

3985

Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et de tous les organismes intéressés au projet.

3990

Quinze (15) minutes seront accordées à chaque présentation et il va de soi que mes collègues et moi pourrons échanger avec les présentateurs pour préciser ou éclaircir certains points.

Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission.

3995

Quelques mots sur les règles de participation! Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas par exemple être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles dans le site Web du BAPE.

4000

Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire. Il peut être consulté dans le site Web du BAPE.

4005

Pour terminer, permettez-moi en mon nom et au nom de mes collègues commissaires de remercier le porte-parole du promoteur, monsieur Bergeron, et son équipe, de même que les personnes-ressources, toutes les personnes-ressources, incluant les experts, pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience.

4010

Un merci également à tous les citoyens dont la participation a été franchement exemplaire; les interventions, de façon très générale et très majoritaire, ont été faites dans le respect et de façon très courtoise.

4015

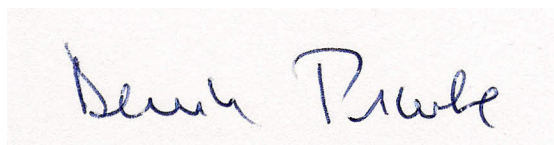
Enfin, je remercie les professionnels des services techniques et informatiques qui ont réussi malgré tout à réduire ou à augmenter, selon le cas, la température de la pièce. En fait, je vous ai bien caché quelque chose: honnêtement, ils ont eu la bonté de me mettre, juste en arrière, un petit foyer électrique!

4020

Merci encore une fois et bonne nuit.

4025

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.